

<b>Procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 octobre 2013</b>
---

**Collège A**

Monsieur Alain BONNIN,  
Madame Annie VINTER,  
Messieurs Alain DEREUX, Samuel MERCIER, Louis de MESNARD.  
*Absent : Monsieur Eric LOQUIN.*

**Collège B**

Mesdames Marie-Geneviève GERRER, Laurence MAUREL  
Messieurs Jean-Philippe ROLIN, Vincent THOMAS, Laurent BRACHAIS, Pierre PELLENARD.

**Collège IATSS**

Messieurs Olivier LALOUETTE (procuration à Annie VINTER), Jean-Emmanuel ROLLIN (à partir de 15h50), Cédric CLERC.

**Collège usagers**

Messieurs Thomas MONNET-POUPON (suppléé par Matthieu STAECKLER), Reda AMRANI-JOUTEY, Jean-Baptiste BACCON, Mikael SALLE, Thibault GOURDET (procuration à Louis de Mesnard).

**Personnalités extérieures**

Messieurs José ALMEIDA (procuration à Samuel MERCIER), Jacques BAH I (procuration à Alain BONNIN), Monsieur Denis LEPICIER (procuration à Jean-Emmanuel ROLLIN à partir de 15h50),  
Madame Clotilde MARSEAULT (procuration à Marie-Geneviève GERRER),  
*Absents : Messieurs François PATRIAT, Pierre-Charles PONS, Pierre GUEZ, Bertrand THIBAUT.*

**Personnes présentes à titre consultatif**

Madame Marie-France MATHIEU, Adjointe à la Directrice Générale des Services,  
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général adjoint « Recherche et développement »,  
Madame Sylvie GIGAREL, Directrice du Pôle Finances,  
Messieurs Gilles GENET, Agent comptable, Julien MARLOT, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne.

**Invités**

Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président du CEVU,  
Madame Sophie DESSEIGNE, Directrice du SCD,  
Madame Anne GIROLLET, Vice-présidente déléguée au patrimoine, au développement durable et à la stratégie des sites territoriaux,  
Monsieur Dominique DELMAS, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements.

## Ordre du jour :

I) Informations du Président et de la Vice-Présidente .....	1
II) Approbation des procès-verbaux du Conseil d'Administration des 6 et 23 septembre 2013 .....	10
III) Désignation de 6 représentants de l'université de Bourgogne au conseil de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (Espé) et de 12 représentants de l'université de Bourgogne au Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'Espé.....	12
IV) Questions statutaires .....	20
1. Création des statuts de l'UFR des Sciences et Santé .....	20
2. Modification des statuts de l'UFR Droit et Science Politique .....	20
V) Questions financières .....	20
1. DBM 3 exercice 2013 .....	21
2. Reprise et constitution de la provision pour passifs sociaux.....	30
3. Procédure de préparation budgétaire .....	30
4. Structure budgétaire 2014 .....	31
5. Débat d'orientations budgétaires 2014 .....	34
6. Rapport Annuel de Performance 2012.....	40
7. Tarifs, Propositions d'attribution (subventions, prix), droits d'inscription (associations, colloques).....	42
8. Sorties d'inventaire .....	42
VI) Compte rendu des travaux du CT du 18 octobre 2013.....	42
- Bilan social 2012 .....	42
VII) Compte rendu des travaux du CEVU du 9 octobre 2013 exerçant les compétences de la Commission de la formation et de la vie universitaire .....	54
1. Compte rendu de la commission Subventions Culturelles du 8 octobre 2013 .....	54
2. Compte rendu des commissions FSDIE des 18 septembre (site Le Creusot) et 2 octobre 2013 .....	55
3. Compte rendu de la commission de la pédagogie du 3 octobre 2013.....	56
- CIPE – Information sur l'évaluation des formations et des enseignements en Master : bilan de l'évaluation des M1 en 2012-2013 et procédure d'évaluation des M2 en 2013-2014 .....	56
- Diplôme d'université : création d'un DU Odontologie légale, expertise odontologique	58
- Fiches filières – Rentrée 2013 .....	58
- Offre de formation – Rentrée 2014 .....	58
4. Calendrier universitaire 2013-2014 (ajustements).....	60
VIII) Rapport des travaux du CS du 16 octobre 2013 exerçant les compétences de la Commission de la recherche .....	60
1. Validation des procédures relatives aux inscriptions/soutenances mises en place au sein des Ecoles Doctorales et du Bureau des Etudes-Doctorales.....	61
2. Mode de financement des enseignants-chercheurs de l'université de Bourgogne rattachés à des unités de recherche de l'université de Franche-Comté .....	61
IX) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats .....	62
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne.....	63
2. Compte rendu des conventions hors subvention .....	63
X) Questions diverses .....	63

# **PROCÈS-VERBAL**

## **DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE**

#### **(SEANCE DU 23 OCTOBRE 2013)**

*(La séance est ouverte à 14 h 12 sous la présidence de M. Alain Bonnin,  
Président de l'université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

**Le Président.-** Bonjour à tous. Bienvenue à ce nouveau conseil d'administration dans cette belle salle de l'UFR STAPS, avec un ordre du jour aujourd'hui qui va être marqué par le débat et le vote sur les orientations budgétaires pour l'année 2014 et, plus précisément, l'adoption, la ventilation des grandes masses financières de notre budget au titre de l'année 2014.

Je voudrais d'abord accueillir Pierre Pellenard officiellement dans notre conseil d'administration plénier. Pierre a déjà siégé en conseil d'administration restreint. Mais c'est sa première participation au plénier. Pierre remplace Sophie Genelot qui a souhaité démissionner de notre conseil d'administration. Donc, Pierre, bienvenu parmi nous.

**Mme Gerrer.-** Je voulais aussi vous dire combien on était désolé des problèmes techniques qui sont survenus dans l'envoi des documents puisque certains membres du CA n'ont pas été destinataires de tous les documents. C'est un problème technique, uniquement technique, et, bien sûr, aucune volonté de nuisance vis-à-vis de l'un ou de l'autre.

**Le Président.-** Merci, Marie-Geneviève.

#### **I) Informations du Président et de la Vice-Présidente**

**Le Président.-** Comme il est de coutume, quelques points d'informations générales en ce début de conseil.

Un point sur l'université de Bourgogne Franche-Comté. Je crois que le sujet, qui va être le sujet véritablement majeur pour notre année universitaire, fera l'objet, dans chaque réunion des instances et dans chaque rencontre, d'un petit point d'information.

Je voudrais vous dire que le calendrier que notre conseil d'administration a voté le 27 septembre a été également voté à l'université de Franche-Comté quelques jours après, au tout début du mois d'octobre. Il a été voté à l'unanimité par le CA de l'université de Franche-Comté et la démarche sur laquelle on s'est mis d'accord dans notre CA du 27 septembre a également été validée par l'université de Franche-

Comté, ce qui fait que la commission mixte qui va travailler à la rédaction, à la préparation du premier jet des statuts de l'université de Bourgogne Franche-Comté, cette commission mixte qui est copilotée par Annie Vinter va se mettre en place dans les quelques jours qui viennent. Donc, là encore, on suit notre chemin tranquillement mais avec beaucoup de détermination.

Parmi les éléments nouveaux sur ce projet de l'université de Bourgogne Franche-Comté, je voudrais vous dire que j'ai participé la semaine passée au conseil d'administration de l'Ecole Supérieure de Commerce de Dijon où, bien entendu, j'étais invité et on m'a donné la parole spécifiquement sur ce point et que le Directeur de l'Ecole de Commerce de Dijon est très favorable à l'idée d'une convention d'association entre l'Ecole de Commerce et l'université de Bourgogne Franche-Comté. Voilà. Les choses vont donc continuer d'avancer en ce sens.

J'ai également eu l'occasion – je vous le dis de façon informalisée – de rencontrer, la semaine passée, le Directeur de l'Ecole des Greffes qui est une école nationale qui est à Dijon, dans le domaine juridique, et lui aussi est intéressé à l'idée d'une convention d'association avec l'université de Bourgogne Franche-Comté. Nous allons donc nous voir prochainement pour travailler de façon plus précise. Donc on est bien, vous le voyez, dans l'idée que l'université de Bourgogne Franche-Comté sera le moteur du dispositif et on reste sur l'idée que l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et de recherche des deux régions puissent être associés.

Par ailleurs, et ceux d'entre vous qui suivent l'activité sur ce thème l'ont peut-être perçu, les écoles d'ingénieurs de Franche-Comté et notamment l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard sont un petit peu réticentes vis-à-vis du modèle qu'on essaie de construire en se sentant mises à l'écart.

On a réfléchi à la façon dont on pouvait entraîner et impliquer autant que possible les écoles d'ingénieurs, notamment les écoles d'ingénieurs qu'on a appelées « du premier cercle », c'est-à-dire AgroSup à Dijon, l'ENSMM à Besançon et donc l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard, à Belfort et à Montbéliard. On en est actuellement à une proposition qui a été faite, qui serait que dans le conseil d'administration de la future université de Bourgogne Franche-Comté, au titre des personnalités extérieures, on pourrait proposer – bien entendu, cela reste à finaliser – un siège aux écoles de Franche-Comté en tant que personnalités extérieures et un siège aux écoles de Bourgogne en tant que personnalités extérieures, ce qui permettrait d'associer véritablement tous les établissements à la gouvernance de l'université de Bourgogne Franche-Comté.

Je vous dis cela parce que vous voyez que le dispositif s'affine et se précise peu à peu et qu'il s'affine et se précise précisément dans le sens d'un dispositif qui, à terme, associera tous les établissements mais autour de l'uB et de l'UFC qui se voient définitivement comme le moteur de ce futur dispositif.

Je ne sais pas, Annie, si tu as des précisions à donner sur le déroulement, le calendrier, le déroulement du dispositif.

**Mme Vinter.**- Non, la date de la première réunion n'est pas encore totalement fixée. Elle aura lieu en novembre. Le doodle est rempli. On attend que quelqu'un mette tout ensemble. C'est Charles Fortier qui devait faire cela. On attend donc sa proposition.

**Le Président.**- D'accord. En tout cas, les choses sont en route et tout est sur les rails.

Le deuxième point que je voulais vous donner comme élément d'information qui s'insère dans ces problématiques générales, c'est le dossier d'IdEx.

Pas de chose nouvelle depuis notre dernier conseil d'administration. On reste sur le fait que l'appel à projets « initiatives d'excellence », dans le cadre du second volet du programme PIA, sera lancé au début de l'année 2014 pour un retour fin 2014 et donc clairement, à ce moment-là, nous serons juridiquement constitués en université de Bourgogne Franche-Comté et en situation de candidater.

Autre point dont je voudrais vous tenir informés aujourd'hui, vous dire que, comme l'an passé, on va organiser en fin d'année civile un congrès de l'université de Bourgogne. Ce congrès de l'université de Bourgogne va être positionné le 12 décembre après-midi, c'est-à-dire qu'il est positionné sur l'un des créneaux qu'on avait prévu pour un conseil d'administration, le conseil d'administration régulier étant fixé au 18 décembre qui était une des dates qu'on avait réservées à l'agenda. On doit faire ce décalage, de toute façon, pour des raisons de calendrier financier et le rétroplanning sur la construction du budget fait qu'on était dans une situation de calendrier un peu tendue pour le 12. On va donc utiliser ce créneau du 12 pour placer le congrès.

Alors, pour le congrès, cela sera comme pour l'an passé : l'instance de discussion et de débat de tous les élus et décideurs de notre université va associer tous les membres du conseil d'administration, de l'actuel conseil scientifique, de l'actuel CEVU, du comité technique - aussi bien les membres titulaires que les membres suppléants -, plus la conférence des doyens et la conférence des directeurs de laboratoire. L'idée est donc bien que, dans ce cadre-là, avec les personnalités représentatives, élues et politiquement légitimes de l'établissement, on puisse débattre tous ensemble des grands enjeux, des grands dossiers.

A l'heure qu'il est, il y a trois dossiers que j'aimerais qu'on aborde à l'occasion de ce congrès.

Le premier sera, bien entendu, l'université de Bourgogne Franche-Comté, à la fois pour vous tenir informés de là où on en sera à la date du 12 décembre, et si on a, à ce moment-là, un premier jet des statuts, qu'on puisse discuter avec vous des grandes orientations, des premières grandes orientations des statuts. Ce ne sera probablement pas le lieu ni le moment de lire les statuts et de les corriger mot à mot, mais il y aura probablement, dans les grandes orientations qui auront été prises, des choix politiques dont il sera important qu'on puisse discuter tous ensemble en termes de taille de conseil d'administration, en termes de... Quelques idées comme cela : le Président est-il également Président du conseil académique ? Vous voyez, il y a quelques décisions-clés qui ont un impact considérable sur les modalités de gouvernance et dont il sera important qu'on puisse débattre tous ensemble à ce moment-là.

Le second point dont je voudrais qu'on discute le 12 décembre, c'est qu'on avance dans le débat qu'on va amorcer au prochain conseil scientifique sur l'autonomisation des laboratoires et, dans un premier temps, dans le débat sur l'indépendance, l'autonomisation financière des laboratoires. Cet enjeu est absolument majeur pour notre établissement. C'est un travail de long terme dont on a déjà eu l'occasion de parler. On se met, vous allez le voir aujourd'hui dans les questions financières, en situation technique de pouvoir aborder cette question, de pouvoir entrer avec quelques laboratoires à titre expérimental dans une situation d'autonomisation financière dès l'année 2014 mais, bien entendu, ceci nécessitera un vote du CA. Ce vote du CA interviendra, en tout cas, ce point sera soumis à

délibération du CA le 18 décembre. Je voudrais donc qu'on puisse finaliser la discussion à l'occasion du congrès parce que c'est véritablement quelque chose qui est très engageant pour notre université.

Le troisième point que je souhaite qu'on mette à l'ordre du jour du congrès, c'est la politique des langues parce que, là encore, c'est un des grands enjeux, me semble-t-il, pour l'avenir. C'est un des grands projets qu'on a souhaité proposer, vous le savez, avec ce plan de certification des études CLES pour les étudiants en licence, avec l'objectif de permettre à tous les étudiants qui terminent le cycle « licence » d'avoir une certification par le dispositif CLES au terme de quelques années. On commence cette année grâce à trois emplois qui ont été recrutés dans le cadre du plan Fioraso. Avant d'aller plus loin et avant d'aller plus loin en termes de structuration, on a besoin d'avoir un débat approfondi avec toute la communauté universitaire.

Voilà donc trois points qui me semblent importants. On est, maintenant, arrivé à maturité pour engager le débat avec toute la communauté sur ces trois points pour notre congrès.

Un point rapide pour vous parler, en termes de politique internationale, du Master trinational que nous avons lancé avec les universités d'Opole, en Pologne, et de Mayence, en Allemagne, au tout début du mois d'octobre. J'étais présent. J'ai été à Opole avec le Président de l'université de Mayence et, bien sûr, le Président de l'université d'Opole, pour lancer officiellement ce Master qui est quelque chose de tout à fait original et intéressant puisque dans ce Master, qui est un instrument de droit européen, en études européennes, les étudiants vont commencer par un premier semestre à l'université d'Opole et un second semestre à l'université de Mayence, un troisième semestre à l'université de Bourgogne et un quatrième semestre dans une des institutions de la Communauté européenne. Les étudiants vont apprendre à mieux connaître ces trois pays, apprendre à parler un petit peu le polonais, l'allemand et le français et beaucoup d'anglais puisque les deux tiers, je crois, de l'enseignement de ce Master se font en anglais. C'est vraiment une première étape dans la construction de la politique d'internationalisation que l'on souhaite mettre en place progressivement.

**Mme Gerrer.-** Nous sommes également très heureux de vous annoncer que deux membres de la communauté universitaire ont reçu un prix :

- Aziza Kamel, qui a fait une thèse à l'université de Bourgogne, vient de recevoir un prix L'Oréal-UNESCO qui met en avant 15 femmes.

- Roger Guilard, professeur émérite, qui a reçu le Grand prix Emile Jungfleisch de l'Académie des sciences. Monsieur Guilard a réalisé des percées considérables, en particulier en chimie bio et organique, dans l'ingénierie moléculaire de systèmes capables d'intervenir dans la purification et les applications des gaz. Il a su associer de manière exceptionnelle la recherche fondamentale, la recherche à objectifs finalisés, et la recherche technologique.

Donc, bien sûr, nous les félicitons et nous sommes très heureux de ces prix remportés par deux personnes de la communauté.

**Le Président.-** Ces deux prix sont réellement deux prix très prestigieux, aussi bien le Prix de l'Académie des sciences que le Prix L'Oréal-UNESCO pour les Femmes et la Science. Ce sont vraiment deux prix extrêmement prestigieux !

**Mme Gerrer.**- Je voudrais faire également un point sur les élections des composantes qui vont avoir lieu dans les mois ou les semaines qui viennent. Malheureusement, pour des raisons de calendrier, de contraintes de calendrier, il a fallu dissocier les élections qui vont avoir lieu dans les UFR et celles qui vont avoir lieu à l'ESPÉ :

- pour l'Espé, élections pour les usagers le 13 novembre et 14 novembre,
- pour le collège du personnel, le 14 novembre uniquement – comme d'habitude, une seule journée pour le personnel et deux pour les étudiants.

Les résultats seront proclamés le 15 novembre. Cela aura pour conséquence que le conseil de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education sera élu normalement fin novembre – début décembre. Le conseil plénier aura donc lieu un petit peu après, avec l'élection du directeur, la définition des statuts, le vote des statuts et l'élection des différents membres, notamment extérieurs.

**Le Président.**- On reparlera, d'ailleurs, dans quelques minutes, dans l'ordre du jour, de la désignation d'un certain nombre de personnalités pour le conseil d'école et pour le Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique (COSP) de l'Espé.

Encore deux points dont on souhaitait vous parler en ce début de conseil d'administration.

Le premier, je voudrais faire un point avec vous sur les informations les plus récentes dont on dispose sur le plan d'emplois dit « Fioraso », vous le savez, qui avait permis que, l'an passé, notre établissement soit doté d'une douzaine d'emplois supplémentaires.

La politique du ministère est en train d'évoluer à cet égard. Pour l'instant, en fait, on a plus d'incertitudes que de réponses.

En pratique, le plan est un plan de 5 000 emplois sur la durée de la mandature. 1 000 emplois ont déjà été ventilés l'an passé, il en reste donc 4 000.

L'interrogation actuelle du ministère est double.

C'est comment ces 4 000 emplois vont être ventilés entre une politique de ventilation de postes aux établissements dans le cadre de ce qui est appelé une politique dite « de convergence », qui est destinée à faire en sorte que les établissements les moins bien dotés puissent progressivement rattraper leur retard. Cela serait donc une dotation des emplois pour les établissements.

Le ministère souhaite également utiliser une partie de ces emplois pour construire la politique dite « de sites », pour ce qui nous concerne, la politique de sites étant la politique de construction du site Bourgogne Franche-Comté. Ce qui est appelé « la politique de sites », c'est la politique des regroupements d'établissements.

Pour l'instant, il y a deux incertitudes. La première, c'est comment seront ventilés les 4 000 postes restants précisément entre la politique de convergence et la politique de sites. Les négociations sont en cours actuellement entre le ministère, la CPU et la Conférence des Grandes Ecoles. Et en début de discussion, le ministère souhaitait que 50 % des postes aillent sur la politique de sites, alors que la CPU souhaitait que 20 % des postes simplement aillent sur la politique de sites pour privilégier la convergence des établissements.

Il y a déjà eu deux réunions de concertation.

Progressivement, les points de vue vont se rapprocher, mais il est certain que les points de vue vont se rapprocher avec un équilibre qui sera déplacé assez

fortement vers la politique de sites. Pour vous donner un exemple, l'an passé, 17 % des postes avaient été sur la politique de sites et 83 % des postes avaient été sur la politique d'établissements.

Donc il y a là, un premier élément qui est un élément d'incertitude.

Le deuxième élément d'incertitude qui est très fort, c'est : parmi le *pool* de postes qui seront consacrés à la politique de convergence, donc pour les établissements, le modèle de répartition est en cours de réévaluation.

L'an passé, les emplois avaient été attribués avec une pondération dans laquelle le modèle SYMPA, qui nous reconnaît, nous, comme sous-dotés, comptait pour 70 % et les 30 % restants étaient le taux d'encadrement moyen des étudiants, c'est-à-dire, en gros, combien d'étudiants en moyenne pour un enseignant, ce marqueur étant fait pour déplacer le curseur, en particulier vers les universités de sciences humaines dans lesquelles il y a de grandes cohortes d'étudiants pour un enseignant.

Donc, l'an passé, dans le cadre d'une politique dans laquelle il y avait 83 % des postes sur une politique dite « de convergence » et dans laquelle le modèle SYMPA a été pris en compte à 70 % des emplois, pesait pour 70 %, on a eu 12 emplois.

Il est donc très probable que, cette année, nous aurons significativement moins d'emplois puisque sur la partie « convergence », en fait, le ministère est en train de faire tourner quatre modèles qui sont des modèles qui sont un petit peu distincts. Il y en a un, c'est SYMPA 70 %. Il y en a un, c'est SYMPA 100 %. Il y en a un, c'est SYMPA 85 %. Et le dernier est un modèle complètement différent, dont la finalité est de faire en sorte que tous les établissements puissent finalement se voir doter, c'est-à-dire qu'on n'est plus vraiment dans de la convergence et dans du rattrapage des établissements les moins dotés.

Je crains que ce soit ce dernier modèle qui ne soit *in fine* retenu. Donc évidemment, plus le nombre d'établissements bénéficiaires sera grand, plus le nombre d'emplois ventilés à chaque établissement sera faible.

Ce qui veut dire que, pour cette année, il y aura des emplois mais, à mon avis, il ne faut pas qu'on compte plus de 6 ou 7 emplois au maximum, compte tenu de ces discussions qui sont en cours.

Et on nous annonce une notification officielle pour le 1<sup>er</sup> décembre, ce qui veut dire que, comme l'an passé, nous ne serons informés, en fait, du nombre d'emplois dont nous pouvons être destinataires que relativement tard dans l'année.

Donc beaucoup d'incertitudes et, en plus, me semble-t-il, sur les derniers documents que j'ai vus, une masse financière par emploi ventilé qui sera inférieure à ce qu'elle était l'an passé.

Au total, cette ventilation des emplois est probablement une ressource qui est moins intéressante qu'on aurait pu s'y attendre quand elle a été initialement annoncée l'an passé.

Je vous tiendrai au courant, bien entendu, en temps réel en fonction des informations que je pourrai avoir.

Le dernier point dont je voulais vous parler avant de prendre quelques décisions parce qu'on peut se le permettre, c'est vous dire, vous avez, je crois, tous été destinataires d'un courrier plein d'émotion de Madame Chen-Perdereau qui dirige le centre d'études chinoises. Bon, je voulais vous demander de relativiser les craintes qui sont exprimées dans ce courrier. Le centre d'études chinoises est une des structures de notre université qui sont rattachées actuellement à la Passerelle.

On discute, bien entendu, vous le savez, dans le cadre de la politique des langues et de la politique du numérique, de l'évolution de la Passerelle. A ce titre-là, on discute, bien entendu, de l'insertion qu'aura le centre d'études chinoises dans un futur pôle. Il n'y a pas plus d'inquiétude que cela et je pense que Madame Perdereau a relayé des inquiétudes et des émotions qui sont grandement excessives par rapport à la réalité.

J'ajoute que j'ai cherché, à plusieurs reprises, à la rencontrer avec Marie-Geneviève Gerrer et Bénédicte Fortier et que, pour l'instant, elle a décliné les rendez-vous en souhaitant me rencontrer précisément en tête-à-tête, alors que je souhaite qu'on puisse se voir dans un cadre un petit peu plus large.

Je vous remercie donc de considérer que ce courrier est probablement excessif par rapport à la réalité des faits et par rapport à ce qu'on est en train d'essayer de construire.

Voilà ce qu'on voulait vous indiquer en ce début de conseil.

Et avant d'entrer dans l'ordre du jour, je pourrai répondre avec plaisir aux questions que ces points d'actualité peuvent susciter si vous en avez.

Laurence.

**Mme Maurel.**- Oui. Alain, j'aurais des questions.

**Mme Gerrer.**- Excuse-moi, Laurence. Il faudrait juste que tu penses bien à te présenter.

**Mme Maurel.**- Alors, Laurence Maurel.

**Mme Gerrer.**- Merci.

**Mme Maurel.**- Oui, j'aurais des questions au sujet des élections du conseil de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education. Je propose donc de faire la liste de quelques-unes des questions que je vous pose et de vous laisser ensuite le temps de me répondre immédiatement ou peut-être plus tard si vous n'avez pas les éléments en votre possession.

La première question est relative à l'arrêté que le Président de l'université a pris relativement aux élections. Sur cet arrêté, comme pour tous les arrêtés, il y a toujours au départ : « *Vu le décret [...], Vu le décret [...]* », qui pose le cadre dans lequel cet arrêté a été pris. Nous n'y avons pas trouvé ni l'arrêté de Madame le Recteur sur la composition du conseil d'école ni l'avis du conseil d'administration sur ces élections. J'ai vu qu'il est inscrit l'avis du comité électoral mais il n'est pas précisé quand le conseil d'administration s'est positionné sur ces questions. Ça, c'est la première question.

La deuxième question, c'est au sujet de l'ouverture du bureau de vote. Nous avons eu une réunion au département MEEF immédiatement avant ce CA et les étudiants s'émeuvent un peu, dans le département, des jours choisis pour l'élection et de l'endroit d'ouverture des bureaux de vote puisqu'il se trouve que l'ensemble de nos étudiants inscrits en Master 2<sup>ème</sup> année sont, à ce moment-là, en stage en responsabilité dans les écoles – pour certains, des écoles éloignées du site auquel ils appartiennent, et ils ne voient donc pas comment ils vont pouvoir se rendre eux-mêmes sur les sites pour pouvoir voter.

Il en est de même pour les étudiants stagiaires, les professeurs d'école stagiaires.

Ce qui place ces deux catégories d'usagers dans l'obligation de voter par procuration, ce qui, à mon sens, pose quand même problème pour que tout le monde puisse s'exprimer. Donc ça, c'est au sujet des élections. C'était donc ma deuxième question.

J'ai ensuite des questions sur les éligibles ou pas et les électeurs ou pas au conseil de l'Espé.

Alors, nous avons eu la surprise de constater qu'aucun des professeurs des écoles maîtres formateurs qui participent à la formation de nos étudiants de 1<sup>ère</sup> et de 2<sup>ème</sup> année de Master ne sont présents sur les listes, ce qui émeut, évidemment, au premier chef, nos collègues maîtres formateurs mais également les formateurs de l'Espé, enseignants et enseignants chercheurs.

Ces catégories de personnels ont toujours fait partie des conseils de ce qui était avant l'ex-IUFM. Ce sont des personnels qui accueillent les étudiants de 1<sup>ère</sup> année, les étudiants de 2<sup>ème</sup> année, les étudiants stagiaires. Ce sont des personnels qui font des visites à ces étudiants quand ils sont en stage. Ce sont des personnels qui sont appelés à augmenter encore vraisemblablement leur implication dans la formation de l'Espé si on se met dans les roues de ce que souhaitent conjointement Monsieur Peillon et Madame Fioraso.

Nous aimerions donc savoir quelle est la comptabilité qui a abouti au fait que ces personnels... enfin, ces formateurs, ne soient pas électeurs et éligibles au conseil de l'Espé.

Il en est de même pour les collègues d'UFR. Certains m'ont fait remonter la question suivante que je vous livre ici telle quelle : « nous avons des collègues qui ont 40 heures de formation dans les enseignements MEEF, des Masters de l'enseignement du 2<sup>nd</sup> degré, et qui ont en plus des heures parce qu'ils sont responsables pédagogiques de leur filière. Du coup, ils dépasseraient les 48 heures et, pourtant, ils ne sont pas sur les listes ». Certains des collègues s'interrogent donc, encore une fois, sur cette comptabilité, comment faut-il comprendre les choses ?

Et puis je voudrais profiter, si tu m'y autorises, Alain, à poser une question au représentant du Rectorat. Alors, comme je suis assez récente ici, au conseil d'administration, je n'ai pas encore repéré qui était le représentant du Rectorat.

**Mme Gerrer.-** Monsieur Marlot.

**Mme Maurel.-** Bonjour, Monsieur. Excusez-moi. Nous avons récemment envoyé un courrier à Madame le Recteur en lui demandant de nous donner, de nous fournir un certain nombre de pièces. Entretemps, un certain nombre de pièces ont été communiquées à l'ensemble des personnels puisqu'elles ont été affichées pour que les procédures d'élection puissent se dérouler normalement. Nous attendons toujours, de la part de Madame le Recteur, l'arrêté de composition du conseil d'école et du conseil d'orientation scientifique et pédagogique. A-t-il été pris ?

Et nous attendons toujours l'arrêté qui fixe la composition de la commission des statuts. A-t-il été pris ?

**M. Marlot.-** Les trois arrêtés que vous évoquez ont bien été pris. On les a transmis à Monsieur Le Président de l'université sur la composition du CESPE, du COSP et de la commission des statuts. Le nom des représentants n'est pas arrêté

puisqu'ils ne sont pas encore tous désignés mais la composition a été prise par arrêté, effectivement.

**Mme Maurel.**- Vous parlez de la commission des statuts, là, Monsieur, ou vous parlez de... Je n'ai pas bien compris.

**M. Marlot.**- Sur les trois, l'arrêté de composition...

**Mme Manciaux.**- Vous pouvez allumer votre micro, s'il vous plaît, Monsieur ? Je suis désolée.

**M. Marlot.**- Oui, bien sûr. Donc l'arrêté de composition du CESPE, l'arrêté de composition du COSP et l'arrêté de composition de la commission des statuts.

**Mme Maurel.**- D'accord.

**M. Marlot.**- Ces trois arrêtés ont été pris.

**Le Président.**- Mais sur les personnalités désignées par l'université dans le conseil d'école et sur le COSP, l'arrêté est conditionné par le vote du conseil d'administration et c'est précisément le point III de notre ordre du jour qu'on va voir dans quelques minutes.

**Mme Maurel.**- D'accord. Mais pour la commission des statuts ? Parce qu'il y a une commission des statuts qui doit se réunir pour décider des statuts de la future école.

**Le Président.**- Oui.

**Mme Maurel.**- Enfin, de l'école. Je ne devrais pas dire de la future école. De l'école.

**Le Président.**- Oui.

**Mme Maurel.**- Qui fait partie de cette commission des statuts ? Nous n'avons pas d'arrêté sur la composition alors que, dans de nombreuses académies, cet arrêté a été publié depuis maintenant longtemps.

**Le Président.**- On va les publier mais ce n'est pas un secret. Pour ce qui est de notre université, je dois pouvoir vous le donner. La commission des statuts est une commission mixte. C'est une commission *ad hoc* qui est distincte de la commission des statuts de l'établissement et qui est constituée dans l'objectif des statuts de l'Espé. Elle n'a donc rien d'extraordinaire. Pour la représentation de l'université, elle est constituée :

- d'Annie Vinter, qui a porté le dossier de préfiguration,
- de Marie-France Mathieu, qui assure actuellement l'intérim de la direction générale des services,
- de Sophie Morlaix, qui est l'administratrice provisoire de l'établissement,
- de Jean-Denis Detrait, qui est le responsable administratif de l'Espé, et
- de Sylvain Comparot, qui est mon Directeur de Cabinet.

Par contre, je ne sais pas qui sont les personnalités que Madame la Rectrice a souhaité désigner mais qui sont probablement des personnes qui ont des responsabilités administratives au niveau des services académiques.

**M. Marlot.**- Je ne les ai pas tous en tête mais considérez que je m'engage à vous transmettre l'arrêté de composition dès demain matin.

**Mme Maurel.**- D'accord. Je vous remercie.

**Le Président.**- Pour ce qui concerne le COSP et la désignation des représentants de l'université au conseil d'école, c'est le point de l'ordre du jour, le point III. Je vous propose donc qu'on y revienne dans quelques minutes.

Pour les autres questions que tu soulevais, Laurence, qui sont des questions éminemment techniques, bien entendu, on n'est pas en situation d'y répondre dans le cadre du conseil d'administration. Marie-France Mathieu a donc pris note et on apportera une réponse mais globale, je pense.

**Mme Mathieu.**- Oui, même les questions individuelles pour les 48 heures, il faut qu'on regarde situation après situation parce que vous dites qu'ils ont plus de 48 heures. Après, il faut regarder.

**Mme Maurel.**- Oui.

**Mme Mathieu.**- Il faudra donc que vous nous donniez les situations. Puis les visas, en soi, ce n'est pas un problème réglementaire. La première question que vous aviez évoquée est un problème de visa. Certes, on en prend note. Mais sur les autres situations qui sont individuelles, là, je ne peux pas vous répondre. Il faut que je regarde au cas par cas.

**Mme Maurel.**- On vous transmettra, effectivement, les questions.

**Mme Mathieu.**- Je confirme le principe des 48 heures, par contre.

**Le Président.**- Merci, Marie-France. Est-ce que vous avez d'autres questions sur ces thématiques d'information générale qu'on a développées dans cette première partie de CA ? Louis, tu veux intervenir ?

**M. de Mesnard.**- Non.

## **II) Approbation des procès-verbaux du Conseil d'Administration des 06 et 23 septembre 2013**

**Mme Gerrer.**- Je vous propose de passer au point II et de passer à l'approbation des PV des deux conseils d'administration des 6 et 23 septembre.

Concernant le 6 septembre, est-ce que vous voulez apporter un élément ?

On peut passer au vote.

Pardon, Cédric ? Cédric, il faudrait que vous mettiez votre micro. Donc Cédric Clerc.

**M. Clerc.**- C'est celui du 23 septembre ?

**Mme Gerrer.-** 6 septembre déjà. C'est bon, le 6 septembre ? Oui, Louis ?  
Donc Louis de Mesnard.

**M. de Mesnard.-** Louis de Mesnard. De mémoire, je ne sais plus dans lequel des deux PV, il y a une coquille, une faute de frappe. A un moment donné, on me fait dire « la licence GMU pour les logiciels libres », je crois que c'est le deuxième PV. C'est « la licence GNU ». Je ne demande pas qu'on modifie le texte.

**Mme Gerrer.-** Donc, effectivement, cela doit être dans le deuxième PV. Je reprends. Pour le premier du 6 septembre, est-ce que quelqu'un veut apporter un commentaire ? Non. Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Donc, bien sûr, Monsieur Pellenard qui était absent.

Donc à l'unanimité moins 1 abstention.

Merci.

### **20 pour, 1 abstention**

Et pour le 23 septembre, je crois qu'Hélène Manciaux a déjà bien noté la coquille que tu évoquais, Louis. Et Cédric, vous vouliez apporter une modification.

**M. Clerc.-** Oui, page 7, c'est à propos de la désignation des membres de l'uB à la commission mixte. Il y a un personnel « administratif » concerné. C'est un « administratif et technique », mais si on veut préciser le concernant, c'est plutôt un personnel technique. Plutôt qu'« administratif », c'est « administratif et technique ».

**Le Président.-** Tout à fait.

**M. Clerc.-** Ou « technique ».

**Mme Gerrer.-** Oui, je crois qu'Hélène note. Très bien.

**M. Clerc.-** Sinon, je crois qu'au niveau des termes informatiques aussi, il y a un « Acrobat Reader » quelque part avec un « e » à « Acrobat » alors qu'il n'y en a pas.

**Mme Gerrer.-** Oui, Laurence ? Donc Laurence Maurel.

**Mme Maurel.-** Oui, Laurence Maurel. Oui, je voulais juste profiter de ce moment pour dire qu'en tant que nouvelle administratrice, ici, au conseil d'administration, j'ai découvert depuis peu de temps ces comptes rendus et je les trouve très bien. Voilà. Je voulais le dire. Je trouve vraiment intéressants ces comptes rendus. On a exactement ce que les personnes ont dit. Je trouve que cela donne une vraie image de ce qui se passe dans les débats. Voilà, je voulais saluer la décision qui a été prise de les faire de cette façon-là parce que j'y trouve toute satisfaction.

**Mme Gerrer.-** Merci, Laurence. En fait, ce ne sont pas des comptes rendus. C'est un verbatim et je voudrais préciser qu'on n'apporte aucune modification. Aucune.

Donc à part les trois précisions apportées, est-ce qu'on peut passer au vote sur ce procès-verbal, donc du 23 septembre, cette fois-ci ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ? Donc toujours Monsieur Pellenard, bien sûr.

Donc unanimité moins 1 abstention, avec les corrections demandées.

Merci.

**20 pour, 1 abstention**

### **III) Désignation de 6 représentants de l'université de Bourgogne au Conseil de l'École supérieure du professorat et de l'éducation (Espé) et de 12 représentants de l'université de Bourgogne au Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'Espé**

**Le Président.-** Bien. Donc on va avancer dans l'ordre du jour précisément en abordant la question de la désignation d'un certain nombre de représentants de notre université dans les instances de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation.

Aujourd'hui sont concernées deux des instances de l'école qui sont, d'une part, le Conseil d'école et, d'autre part, le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique.

C'est précisément cette délibération que nous devons avoir aujourd'hui sur ces listes qui va permettre de valider définitivement l'arrêté que prendra Madame la Rectrice.

Je vous donne quelques éléments d'information.

Tout d'abord, pour ce qui concerne le conseil d'école, sur la structure du Conseil d'école de l'Espé pour que vous en ayez une vision globale et que vous compreniez comment s'insèrent ces 6 personnes sur lesquelles on va devoir délibérer.

Le conseil de l'Espé est constitué de plusieurs collèges. Tout d'abord, des collèges de personnalités qui sont des personnalités élues. Et dans ces collèges de personnalités élues, il y a :

- un collège de professeurs, avec 2 membres,
- un collège de maîtres de conférences, avec 2 membres,
- un collège avec 2 élus également qui sont les représentants des autres enseignants et formateurs qui relèvent d'un établissement d'enseignement supérieur – c'est, par exemple, dans ce collège que pourront siéger les collègues qui sont professeurs agrégés ou professeurs certifiés,
- un collège avec également 2 représentants qui sont les représentants des personnels qui relèvent du ministère de l'Éducation nationale mais qui exercent leurs fonctions dans des écoles ou dans d'autres établissements – c'est précisément dans ce collège que siègeront les professeurs des écoles maîtres formateurs,
- un collège avec également 2 représentants des personnels administratifs et techniques, et
- un collège avec 4 représentants des usagers, donc des étudiants.

Voilà. Donc, ça, c'est les élus, et les élus, c'est 14 membres dans le conseil de l'Espé.

A côté de ces élus, il y a trois collèges possibles pour des personnalités extérieures.

Le premier, c'est un collège au titre des collectivités territoriales.

Le second, ce sont 5 personnalités qui sont désignées à titre personnel par Madame la Rectrice, et il y a 6 personnes dans ce collège.

Et puis le troisième sera un collège de personnalités extérieures qui devront être désignées par l'ensemble des collèges des élus donc, bien entendu, après qu'on ait procédé aux élections. Et donc dans ce collège, il y aura 3 membres qui viendront enrichir le conseil d'école.

Et, en plus, il y a un collège de 6 personnes qui sont des personnalités qui sont désignées par l'établissement, donc par l'université de Bourgogne, et c'est précisément cette liste qui va être soumise à notre délibération cet après-midi.

Au total, l'ensemble de ces personnalités extérieures ou désignées en interne dans l'établissement représentent 16 membres pour le conseil d'école, ce qui fait donc 14 élus puis 16 membres qui appartiennent à ces collèges de personnalités extérieures ou désignées. Ce qui fait un conseil d'école avec une représentation totale de 30 membres.

Pour les personnalités qui vous sont proposées précisément, et donc ça, c'est la responsabilité du Président de vous proposer cette liste de personnalités pour le conseil d'école ; les 6 personnalités qui vous sont proposées sont les suivantes. Avec un impératif auquel nous nous sommes conformés, c'est que collège par collège, nous devons respecter aussi la parité hommes-femmes et donc dans ce collège des 6 personnalités que je vais proposer à votre approbation, il y a une parité entre les hommes et les femmes. Ce sont les suivantes :

- Frédéric Debeaufort, qui est donc Vice-président dans notre équipe, qui a une vice-présidence qui est déléguée aux formations technologiques et professionnelles, et donc on le propose parce que, précisément, sa délégation est sur les formations professionnelles et que l'Espé organise des formations qui sont des formations professionnelles ;

- Anne Girollet, qui est Vice-présidente, avec notamment une délégation sur la stratégie des sites territoriaux, et cette proposition que nous faisons est liée au fait que l'Espé a des implantations territoriales qui sont des éléments importants de sa stratégie et de notre stratégie ;

- Annie Vinter, qui est également Vice-présidente et qui a porté le dossier dans sa phase de préfiguration ;

- nous proposons également la participation de Catherine Orsini, qui est la Directrice de l'UFR Langues et Communication ;

- de Jean-Pierre Rey, qui est le Directeur de l'UFR STAPS, et

- de Jean-François Giret, qui est le Directeur de l'IREDU, l'IREDU étant une unité de recherche dont vous savez que l'on souhaite qu'elle intervienne en lien étroit avec l'Espé.

Voilà donc cette première liste de 6 personnes qui ne sont pas véritablement des personnalités extérieures mais qui sont des personnalités désignées au titre de l'établissement pour siéger au conseil de l'Espé.

Voilà donc un premier élément que je soumets à votre discussion et qu'ensuite je soumettrai à votre approbation.

Oui, Laurence.

**Mme Gerrer.-** Laurence Maurel.

**Mme Maurel.-** Oui, je voudrais faire un certain nombre de remarques préalables avant de poser une question sur les noms et la proposition que tu viens de faire.

Premièrement, je voudrais souligner que ce conseil de l'Espé, comme Alain Bonnin vient de nous le dire, sera donc composé de 14 élus et de 16 personnalités désignées.

Cette inégalité est, je crois, une première dans les conseils à l'université. Je ne crois pas qu'il y ait un seul conseil à l'université où il y ait moins d'élus que de personnes désignées, ce qui pose, à mon sens, un réel problème de démocratie dans ce conseil.

Ce problème aurait pu être réglé par l'université de Bourgogne puisqu'il y avait des marges sur un certain nombre de collèges qui permettaient à l'université soit de constituer un conseil à parité 15-15 soit de constituer même un conseil, à l'inverse, avec 16 élus et 14 désignées.

Le choix qui a été fait par l'uB a été de désigner 6 personnes dans ce conseil. La loi écrit « *un ou plus* », l'uB choisit six.

Pour ce qui est des personnes désignées par le Recteur, c'est cinq au moins. L'uB et le Rectorat ont choisi six.

Et pour ce qui est des étudiants, c'est quatre ou six, l'uB et le Rectorat ont choisi quatre.

Donc je tiens à dire ici que la composition de ce conseil de l'Espé est un choix politique, un choix qui a été décidé conjointement par l'université de Bourgogne et le Rectorat et que l'intersyndicale SNESUP-CGT proteste officiellement sur la composition inégale de ce conseil qui fait qu'on peut se demander de quelle nature pourront bien être les débats quand les élus sont à ce point-là en minorité dans un conseil.

La deuxième chose que je voudrais dire également, c'est qu'il y a un autre conseil à l'Espé qui s'appelle le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique qui est lui, fixé également par la loi. La loi fixe qu'il n'y a pas d'élus dans ce conseil. Or, c'est ce conseil qui va discuter des questions de formation et de recherche et non pas le Conseil de l'Espé qui, lui, ne discute que des examens... enfin, je peux vous donner le détail, de tête je vous avoue que je ne l'ai pas, mais enfin, d'un certain nombre de questions, mais en tous les cas, ni de formation ni de recherche. Et que cette situation inquiète également l'ensemble des personnels de l'Espé.

Maintenant, la question que je voulais poser à Alain Bonnin, dans les personnalités désignées par l'université de Bourgogne, tu as cité Jean-François Giret qui est Directeur de l'IREDU. La question que je pose est une question juste technique. Alors, je sais bien que vous n'avez peut-être pas immédiatement les réponses aux questions techniques mais Monsieur Giret est personnel de l'Espé, électeur et éligible à l'Espé. Est-ce que ce statut ne pose pas un problème par rapport à sa désignation dans le collège des personnes désignées par l'uB ?

**Le Président.-** L'intitulé, c'est « *un ou plusieurs représentants de l'établissement dont relève l'école* », donc Jean-François Giret est bien une personnalité de l'établissement dont relève l'école. On va donc expertiser cela, Marie-France. On va regarder mais je ne pense pas que ce soit le cas.

Pour les autres questions, l'équilibre global dans le Conseil d'école, Annie, tu peux peut-être dire un mot sur les grands équilibres.

**Mme Vinter.-** Les grands équilibres. Alors...

**Mme Gerrer.-** Annie, il faudrait mettre ton micro.

**Mme Vinter.-** Il faudrait peut-être que tu précises ta question, Alain, parce que c'est...

**Le Président.-** La question qu'évoquait Laurence sur 16-14, 15-15, enfin le fait qu'il y a, en fait, un nombre d'élus moins important par rapport au nombre de personnalités qui sont soit des personnalités extérieures soit des personnalités désignées. Mais je crois qu'on est dans le cadre qui était strictement prévu par la loi.

**Mme Vinter.-** Oui, de toute façon, c'est tout à fait conforme à la loi. Maintenant, comment on est arrivé à cet équilibre-là ? Moi, je dois dire que c'est un point que, personnellement, j'ai moins suivi. Donc peut-être, Marie-France, tu t'en rappelles mieux parce que tu étais plus présente dans les réunions sur ce plan-là. En tout cas, il y a eu des tractations avec le Rectorat. Et donc l'ensemble de ces décisions ont été faites au sein de réunions avec l'uB et le Rectorat et je pense que c'est le résultat des accords entre le nombre de personnalités extérieures que la Rectrice voulait pouvoir désigner, qui nous ont, disons par déduction, amené à cet équilibre-là.

**Mme Mathieu.-** Tout à fait.

**Mme Vinter.-** On est parti essentiellement de ce nombre de personnalités extérieures que la Rectrice voulait désigner. Voilà, mais l'historique, vraiment je ne l'ai pas en tête. Complète peut-être, Marie-France ?

**Mme Mathieu.-** Non, mais c'est tout à fait ça. Enfin, on avait comme objectif d'arriver à ce 6-6 et, forcément, en partant sur cet équilibre de représentants pour le Rectorat et l'université à 6-6, les autres effectifs en découlaient puisqu'on avait déjà cet effectif de 12.

**Le Président.-** J'ajoute deux points. Le premier est qu'il y a quand même deux particularités à l'Espé. La première, c'est que c'est une école de formation professionnelle et qu'à ce titre, c'est une structure qui a une composition de conseil d'école avec à peu près autant de personnalités extérieures que d'élus qui est la situation qu'on retrouve habituellement dans les écoles d'ingénieurs et que c'est la situation fréquente des structures qui sont des structures de formation professionnalisante. Je crois, d'ailleurs, que dans l'ancien conseil de l'IUFM, il y avait un nombre de personnalités extérieures qui était important.

La deuxième chose, c'est que la structure, la typologie des collèges d'élus au Conseil de l'Espé ne permettait pas facilement de faire intervenir et de faire apparaître des personnes dont nous pensions qu'il est important qu'ils siègent au conseil de l'école et qui sont les directeurs de composante, de laboratoire et précisément les personnes qui représentent la politique territoriale de l'établissement. L'Espé, en effet – je ne sais pas si vous vous en souvenez, ce modèle en fleur qu'on avait présenté et sur lequel on a beaucoup discuté l'an passé –, se trouve au carrefour d'un grand nombre de composantes dont les composantes dites classiques de l'université, les UFR, et qu'il est normal qu'un

minimum de doyens de composante puissent siéger dans le Conseil de l'Espé pour représenter le point de vue des composantes dans ce Conseil de l'Espé. Et précisément, la possibilité pour l'établissement de désigner des directeurs de composante, de désigner au moins un directeur de labo ès qualité et de désigner des membres de l'équipe de gouvernance qui font entendre quand même le point de vue de l'équipe de gouvernance de l'établissement paraissait bien le minimum et c'est aussi ce qui a amené à faire les choix qui sont proposés.

Laurence.

**Mme Maurel.**- Oui, je voudrais réagir à ce qui vient d'être dit. Il a été dit que l'objectif qui avait présidé, en fait, à la composition de l'ensemble du Conseil de l'Espé, et donc l'objectif était qu'il y ait 6 personnalités désignées par l'uB et 6 personnalités désignées par le Recteur. Il me semble que pour constituer un conseil d'école et le fonctionnement d'une école supérieure du professorat et d'éducation, l'objectif est un peu surprenant, excusez-moi. Il me semblait que l'objectif, c'était la représentativité de l'ensemble des personnels de l'Espé, que la démocratie puisse s'exercer, que les universitaires et les formateurs de l'Espé tous départements confondus puissent faire entendre leur voix. Je m'aperçois que ce n'est pas cela, l'objectif. L'objectif, c'est d'être à parité avec le Rectorat. J'en suis un peu, je vous l'avoue, choquée.

**Le Président.**- Bien. Tu peux être choquée. Tu auras, bien sûr, la liberté des termes que tu utilises. Je pense que du côté du Rectorat, il y avait également un besoin, compte tenu de l'importance des services académiques et du Rectorat dans la structuration de l'Espé, et de la même façon qu'à l'université de Bourgogne, nous souhaitions faire intervenir dans la gouvernance des directeurs de laboratoire, de composante et des représentants de la politique territoriale et de formation de l'établissement, il y avait du côté du Rectorat la nécessité de faire apparaître les différents corps d'inspection académique et les différents métiers administratifs qui ont vocation à être représentés dans le Conseil de l'Espé, c'est important. Et ce n'est pas toi qui me porteras la contradiction sur ce point, Laurence. C'est excessivement important puisque les jeunes enseignants en formation dans le cadre de l'Espé vont devoir aller en stage en milieu professionnel dans des écoles et dans des établissements qui sont sous la responsabilité du Rectorat et des services académiques et qu'il est normal que, dans ce cadre-là, le Rectorat et les services académiques puissent avoir dans le Conseil de l'Espé une représentation qui soit à la hauteur de l'importance qu'on accorde aux stages et aux pratiques professionnelles dans la formation des jeunes enseignants. Donc il n'y a rien, là, de véritablement étonnant ni surprenant. C'est la volonté et la nécessité que tous ceux qui ont des compétences, eh bien, puissent les apporter dans le Conseil de l'Espé.

**Mme Maurel.**- Je continue, excusez-moi, mais je continue mon propos. Tu disais tout à l'heure qu'il était normal dans une école professionnelle qu'il y ait des professionnels. Je ne crois pas avoir dit que j'étais choquée qu'il y ait des professionnels dans le Conseil de l'Espé puisque j'ai même réclamé tout à l'heure qu'il y ait des PEMF, alors que les PEMF dont tu as parlé tout à l'heure, encore une fois, je le répète, ne sont pas sur les listes électorales de l'Espé au jour d'aujourd'hui. A peu près autant...

**Mme Mathieu.**- Parce qu'ils n'ont pas les heures.

**Mme Maurel.**- Justement, la question que j'ai posée tout à l'heure, c'est quelle comptabilité des heures a été faite pour les PEMF. Je n'ai pas eu de réponse parce que c'est une question technique. Je comprends que la réponse peut m'être apportée plus tard.

**Mme Mathieu.**- Non, mais ce n'est pas que ce soit une question technique, c'est qu'il faut regarder situation par situation s'il y a bien le service et ce qui a été fait. Moi, je ne peux pas répondre par rapport...

**Mme Maurel.**- Non, il faut savoir comment sont comptés les services, qu'est-ce qui est compté au titre de l'Espé et qu'est-ce qui est compté au titre du Rectorat. Donc il faut connaître le mode de comptabilité du service des PEMF. Parce que quand on compte l'accueil des M1, l'accueil des M2, l'accueil des FSTG, les visites des M1, les visites des M2, les visites des FSTG, et les heures de formation qu'ils font à l'Espé, ils les ont, les 48 heures.

**Mme Mathieu.**- On verra cela au cas par cas.

**Mme Maurel.**- Bon. Je poursuis donc. A peu près autant de professionnels, ce n'est pas plus, c'est à peu près autant. Et quand tu parles du conseil d'école de l'ex-IUFM, pour y avoir siégé, il y avait effectivement des professionnels. Il y avait bien sûr des représentants du Rectorat, ce que je trouve absolument normal, mais ils n'étaient pas en nombre supérieur aux élus.

D'autre part, le collège, mais cela n'est pas, évidemment, de la responsabilité de l'université de Bourgogne puisque c'est le texte de loi, il n'y a à chaque fois que 2 PU, 2 BIATSS, 2 maîtres de conférences, 2 autres enseignants, etc. Ce qui ne prend pas du tout en compte la spécificité de l'Espé de Bourgogne, la fleur dont parlait Alain Bonnin tout à l'heure. C'est-à-dire qu'en fait, nous sommes 4 départements. L'Espé de Bourgogne a la particularité de ne pas être l'ex-IUFM, ce qui est le cas dans l'écrasante majorité des Espé aujourd'hui en France. Ce qui fait que cela minimise encore le poids des personnels dans ce conseil. Et cette spécificité n'a pas été rattrapée par la diminution, par exemple, des personnes désignées par l'uB. Donc je continue à considérer, et nous continuons à considérer, que la composition du conseil de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education telle qu'elle est proposée par l'université de Bourgogne et le Rectorat n'est, selon nous, pas acceptable.

**Le Président.**- Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres remarques, d'autres questions sur ce point ? S'il n'y en a pas, je vais donc proposer à votre approbation la liste des 6 personnalités proposées par l'établissement université de Bourgogne pour siéger au conseil d'école de l'Espé. Je vous répète :

- Frédéric Debeaufort, en tant que Vice-président délégué aux formations professionnalisantes ;
- Anne Girollet, au titre de sa délégation sur la politique et la stratégie des sites territoriaux ;
- Annie Vinter, qui a porté le dossier de préfiguration ;
- Catherine Orsini, Directrice de l'UFR Langues qui est l'une des UFR largement impliquée dans le fonctionnement de l'Espé ;

- de la même façon que Jean-Pierre Rey, au titre de l'UFR STAPS qui est une des UFR qui jouent un rôle important dans la formation des jeunes enseignants, et puis

- Jean-François Giret, en tant que Directeur de l'IREDU.

Qui s'oppose à cette liste, à cette proposition ? Donc il n'y a pas d'opposition.

Qui s'abstient ?

Qui éventuellement ne participe pas à ce vote ? Il n'y a pas de non participation au vote.

Très bien. Je vous remercie.

### **17 pour, 4 abstentions**

**Le Président.**- D'accord. Alors, la seconde liste sur laquelle j'aimerais qu'on puisse débattre puis délibérer aujourd'hui porte précisément sur le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'Espé.

Effectivement, et comme l'indiquait Laurence, le COSP est l'une des instances qui vont jouer un rôle important dans la vie de l'école, de l'Espé, puisque le COSP, en fait, est une instance de préparation stratégique d'orientation qui va donner un certain nombre de préconisations sur les grandes orientations de la politique de l'école en termes de formation et en termes de recherche.

La composition de ce Conseil d'orientation scientifique et pédagogique est de 24 membres. 12 sont des membres qui sont des membres de droit relevant de l'uB et 12 sont des personnalités extérieures dont 6 seront désignées par Madame la Rectrice et 6 seront désignées par le Conseil de l'école, une fois que le Conseil de l'école sera installé et qu'il aura élu son directeur ou sa directrice et son président. Donc ces 6 personnalités seront désignées dans le courant du mois de décembre quand nous aurons mis en place le conseil d'école.

Pour l'heure, la liste que je vais vous proposer est la liste des 12 membres au titre de l'université de Bourgogne. Cette liste est la suivante :

- Madame Elsa Ripert, qui est professeure certifiée et qui assure la direction du département MEEF ;

- Madame Claire Cachia, qui est maître de conférences et qui dirige le CIPE qui est une des quatre composantes de l'Espé ;

- Véronique Parisot, qui dirige le département Denis-Diderot qui est l'ancien IUP Diderot qui est également une des quatre composantes de l'Espé ;

- Jacqueline Moreau, qui a la responsabilité du département Sciences de l'éducation, donc qui a été détachée de l'UFR Sciences Humaines pour venir enrichir l'Espé ;

- Monsieur Paul Olry, qui est professeur de l'enseignement supérieur agricole et qui intervient au titre d'EDUTER qui est l'établissement d'enseignement agricole qui est porté par AgroSup et donc qui va permettre d'apporter dans l'Espé le regard et l'expertise particulière que peut avoir EDUTER qui est un institut national en termes de formation des enseignants ;

- Séverine Millote, qui est maître de conférences en psychologie, qui est enseignante dans le département MEEF et qui a participé au cours de l'année précédente, de l'année passée, à la construction du projet Espé dans la période

difficile entre février et juin dernier, pendant laquelle nous avons dû mettre en place l'Espé ;

- Thierry Hohl, qui est professeur agrégé, qui est historien et qui a la responsabilité de coporter avec Marie-Geneviève Gerrer les masters MEEF 2<sup>nd</sup> degré, Thierry Hohl coportant ces masters MEEF au titre de l'Espé ;

- Jake Murdoc, qui est un enseignant-chercheur de l'IREDU et qui va apporter son expertise particulière de chercheur et également dans le domaine des relations internationales ;

- Marie-Geneviève Gerrer, qui sera là à la fois en tant que Vice-présidente du conseil d'administration mais également parce qu'elle porte avec Thierry Hohl les masters 2<sup>nd</sup> degré mais Marie-Geneviève coportant au titre des UFR et de l'expertise et du regard que peuvent apporter les UFR ;

- Jean-Pierre Thibaud, qui est professeur de psychologie ;

- Denis Meuret, qui est un professeur, je crois, de grande renommée dans le domaine des sciences didactiques et de la pédagogie et qui est également chercheur à l'IREDU ; et puis

- Monsieur Denis Loizon, qui est professeur agrégé, qui est enseignant également à l'Espé.

Voilà donc la liste des 12 personnes que nous soumettons d'abord au débat puis à délibération et qui, après validation, pourront être nommées officiellement par Madame la Rectrice. Voilà.

Est-ce que vous avez des questions ? Pas de remarque particulière ? Pas de question ? Donc je soumetts cette liste à votre approbation.

D'abord, est-ce qu'il y a des refus de vote ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

**Mme Maurel.**- Ah oui ! Excusez-moi. Oui, refus de vote.

**Le Président.**- Un refus de vote ?

**Mme Maurel.**- Oui.

**Le Président.**- Donc un refus de vote.

Des oppositions ?

Des abstentions ? Donc une abstention.

Très bien. Je vous remercie.

### **19 pour, 1 abstention, 1 refus de prendre part au vote**

Malgré les difficultés, je voudrais dire qu'au bout du compte, le projet d'Espé avance, que c'était un projet complexe à construire, avec une complexité particulière qui résulte de l'ambition que nous avons eue d'associer dans l'Espé quatre composantes différentes mais dont précisément les regards croisés vont permettre d'enrichir l'Espé et que, malgré ces difficultés, vous voyez que nous avançons et que nous nous mettons collectivement en situation d'avoir un conseil d'école qui sera complètement opérationnel dès le milieu du mois de décembre, ce qui n'est pas le cas dans la totalité des sites universitaires qui ont des Espé accréditées. Donc je comprends que tout ceci ne puisse pas susciter une adhésion unanime mais, pour autant, je pense que le cap qu'on a tracé est bon et que le projet est proche de la concrétisation définitive.

## **IV) Questions statutaires**

### **1. Création des statuts de l'UFR des Sciences de Santé**

**Le Président.**- On a maintenant un point IV qui concerne des questions statutaires.

Alors, les questions statutaires, vous savez, on en a déjà parlé, que l'année universitaire qui vient va être une année riche en termes d'évolutions statutaires, tant pour ce qui concerne les statuts de certaines de nos composantes, que la nécessité dans laquelle nous allons être de revoir les statuts de l'uB dans le cadre de la loi Enseignement Supérieur et Recherche révisée que de la nécessité dans laquelle nous serons de voter les statuts de l'université de Bourgogne Franche-Comté mais, pour l'heure, on en est encore à des questions de statuts portant sur des composantes internes de l'uB.

Nous retirons de l'ordre du jour de ce conseil le point relatif aux statuts de l'UFR de Santé. En effet, en commission des statuts, il est apparu la nécessité de retravailler sur certains points les statuts de l'UFR de Santé. L'UFR de Pharmacie et l'UFR de Médecine, qui construisent ensemble cette future grande UFR de Santé, n'ont pas été en situation de calendrier - parce que les évolutions demandées par la commission des statuts étaient des évolutions qui ne permettaient pas de trouver une solution immédiate – elles n'ont pas été en situation de nous proposer une nouvelle version des statuts suffisamment tôt pour qu'on les examine en comité technique la semaine passée. Dès lors, le vote sur les statuts de l'UFR de Santé est reporté à un prochain conseil d'administration.

Ce qui fait qu'aujourd'hui nous avons simplement à proposer à votre délibération l'évolution des statuts de l'UFR Droit et Science Politique.

### **2. Modification des statuts de l'UFR Droit et Science Politique**

**Mme Gerrer.**- Comme l'a dit Monsieur Le Président, il s'agit seulement de deux modifications. Intégrer l'IPAG, c'est, bien sûr, la principale. Et vous avez remarqué qu'il y a aussi un tout petit point supplémentaire dans ces statuts qui a été modifié, c'est que désormais chaque membre aura deux procurations et non pas seulement une.

Les deux modifications ont été mises en rouge dans les documents qui vous ont été envoyés. Il s'agit donc de la page 1 et de la page 4.

Je ne sais pas si vous avez des commentaires à apporter.

On passe au vote.

Donc sur la modification de ces statuts de l'UFR Droit et Science Politique pour intégrer l'IPAG et passer de deux procurations à une... enfin, de une à deux, pardon, qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

**Unanimité (21 pour)**

## **V) Questions financières**

**Le Président.**- Bien. Merci bien, et donc on va arriver maintenant au point le plus important probablement de notre ordre du jour d'aujourd'hui qui sont les

questions financières avec, en particulier donc, cet important débat d'orientation sur les grandes masses financières pour notre budget 2014.

Donc Dominique, à toi la parole.

Ce n'est pas le seul point, bien entendu. Il y en a plusieurs. Et on pourra éventuellement... Je ne sais pas comment tu as prévu, Dominique, si tu souhaites qu'on aille au bout du diaporama ou si on a...

**M. Delmas.**- A chaque moment, il va y avoir un débat et vote des membres du CA.

**Le Président.**- D'accord. Très bien. Alors, à toi la parole.

**M. Delmas.**- Merci, Monsieur Le Président. Chers amis, chers collègues, nous avons donc aujourd'hui un ordre du jour un petit peu serré.

Nous allons aborder tout d'abord la décision budgétaire modificative n° 3 de l'exercice 2013 puis ensuite aborder les reprises et constitutions de provisions pour passifs sociaux. Enfin, nous aborderons la procédure de préparation budgétaire en vous présentant la structure budgétaire et les débats qui suivront en ce qui concerne les orientations grandes masses de ce budget 2014. Et nous terminerons par le rapport annuel de performance 2012.

### **1. DBM 3 exercice 2013**

**M. Delmas.**- Cette DBM 3 est la troisième DBM politique de l'année 2013 afin d'introduire, conformément aux articles 37 et 38 de 1994, des modifications de l'équilibre global, des virements de crédits entre la section de fonctionnement et la section d'investissement et divers virements de crédits entre la masse salariale et la section de fonctionnement.

Cette DBM 3 a pour objectifs principaux tout d'abord :

- d'inscrire de nouvelles recettes et les crédits correspondants, et plus particulièrement ceux issus de la taxe d'apprentissage,
- la régularisation des crédits entre la première section, c'est-à-dire notre section de fonctionnement, et la deuxième section représentant notre section d'investissement,
- l'ajustement des crédits de masse salariale, notamment par rapport au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,
- la régularisation des recettes attendues du ministère, c'est-à-dire notre subvention pour charge de service public, et enfin
- d'établir les prévisions budgétaires inhérentes à la clôture, à savoir les provisions.

Pour rappel, ici, le calendrier de cette DBM 3 qui a nécessité le retour des documents au pôle Finances pour le 18 septembre avant envoi au Rectorat pour le 9 octobre, suivi d'une présentation le 18 en commission des finances, pour une présentation et un vote, aujourd'hui, en CA, avant exécution dans SIFAC demain.

Alors, l'uB a reçu, fin juin, la notification de la dotation globale pour charge de service public au SCP, c'est-à-dire notre ex-DGF, qui lui attribue, vous le voyez, plus de 184,6 M€.

Cette subvention intègre à la fois la mise en réserve de 517 380 € et la contribution de notre établissement au redressement des comptes publics de 840 864 €.

Si l'on regarde par rapport à ce qui avait été inscrit au budget primitif 2013, la subvention notifiée fin juin est en-deçà de près de 883 000 € par rapport à ce qui était prévu. Cette différence résulte à la fois :

- d'une réduction donc du Fonds d'insertion pour le personnel handicapé, soit -520 000 €,

- d'une diminution des contrats doctoraux, soit -175 000 €, et

- d'une diminution du socle de masse salariale, soit -188 000 €.

La subvention pour charge de service public prévoit cette année une contribution de notre établissement pour le redressement des comptes publics qui est prélevée à l'admission sur le montant déterminé par le modèle SYMPA. Cette subvention intègre les 12 créations d'emplois dits « Fioraso » pour un montant de 384 800 €, c'est-à-dire de septembre à décembre 2013.

L'uB n'est pas soumise au dispositif de droit commun pour le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Et enfin, l'uB ne possède à ce jour aucune information sur la compensation du glissement vieillesse-technicité.

Compte tenu des éléments que je viens de vous décrire, un certain nombre d'ajustements ont dû être opérés en tenant compte à la fois des éléments issus de la notification de la SCP de juin dernier et plusieurs points sont à noter pour comprendre ces ajustements, à savoir :

- tout d'abord, la recette attendue au titre des produits financiers qui est réduite de 100 000 € au regard de l'impossibilité pour les établissements publics de déposer leurs fonds sur des comptes rémunérés ;

- l'inscription de la reprise de provisions effectuée en 2012 au titre des passifs sociaux pour un montant d'un peu plus de 1,7 M€ ;

- l'inscription du produit exceptionnel attendu en matière de TVA pour 500 000 € ;

- et, enfin, le point primordial de cette DBM 3 qui était de restaurer la capacité d'autofinancement de notre établissement afin de pouvoir répondre à la nécessité absolue d'équilibrer le budget.

Je vous rappelle sur cette diapositive que les contraintes survenues après l'élaboration du budget 2013, à savoir la mise en réserve et surtout la contribution au redressement des comptes publics de notre établissement, ont eu des conséquences extrêmement importantes qui se sont révélées lors de la décision budgétaire modificative n° 2 présentée en CA du 3 juillet dernier où la principale conséquence a été la transformation de notre capacité d'autofinancement en une insuffisance d'autofinancement, ce qui signifiait que l'ensemble des ressources financières dégagées par l'activité de l'université de Bourgogne et dont elle pouvait disposer pour couvrir ses besoins n'étaient plus suffisantes.

C'est avec cet impératif de combler ce déficit, vous le voyez, de près de 500 000 € que nous avons construit cette DBM 3.

Voyons, tout d'abord, les équilibres au niveau de la première section, c'est-à-dire au niveau du fonctionnement.

Il apparaît que les charges de fonctionnement s'élèvent à un peu plus de 2,49 M€.

En revanche, les charges de masse salariale, elles, diminuent, vous le voyez, de 477 663 €.

En ce qui concerne les recettes, celles-ci s'élèvent à près de 2,5 M€ grâce aux produits de fonctionnement, ce qui nous fait apparaître ici un excédent de

première section de 552 568 € lorsqu'on réalise, ici donc, cette différence entre recettes et dépenses.

Et cette section, donc, de fonctionnement s'équilibre, vous le voyez, à hauteur de 2 574 580 €.

Cet excédent de première section fait qu'il n'y a pas pour cette DBM 3 d'insuffisance d'autofinancement en deuxième section comme vous pouvez le voir.

Les dépenses représentées par les équipements et travaux sont à peu près, vous le voyez, de 2,4 M€.

En ce qui concerne les recettes, tout d'abord, la capacité d'autofinancement qui correspond à la somme de l'excédent de première section, de la dotation aux amortissements et provisions moins la neutralisation des amortissements et provisions, et les quotes-parts de subventions rapportées au compte de résultat, donc cette capacité d'autofinancement s'élève à 685 977 €.

Les subventions, quant à elles, représentent 779 475 €, soit une nécessité de prélever sur le fonds de roulement 999 360 € pour pouvoir arriver, vous le voyez, ici, à l'équilibre de seconde section, soit 2 464 812 €.

Et, au final, nos deux sections s'équilibrent donc à hauteur de 5 039 392 €.

Le poids de chacune de ces sections représente ainsi, vous le voyez, 51,09 % et 48,91 % pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, respectivement. Le fait marquant est surtout que notre capacité d'autofinancement prévisionnelle devient donc à nouveau positive à 96 297 € dont voici, ici, le détail sur cette diapositive. Je vous laisse regarder.

La construction de cette DBM 3 s'est donc inscrite dans un cadre prudentiel permettant de restaurer l'équilibre budgétaire, ce qui était absolument impératif.

Le deuxième impact financier de cette DBM 3 après cette capacité d'autofinancement, c'est le fonds de roulement de l'établissement qui, à l'issue du prélèvement que je vous ai indiqué précédemment, est estimé, à ce jour, à 26 575 557 €.

Lorsque l'on regarde par rapport aux années antérieures, vous pouvez constater ici qu'à la même époque de l'année, nous nous situons, avec un prélèvement sur le fonds de roulement nettement supérieur à 2012, soit près de 6 M€ de prélèvement en plus, et 3 M€ de prélèvement en plus par rapport à l'année 2011.

Cette augmentation prend en compte les 311 000 € de prélèvement, notamment pour les PPI transversaux au regard des crédits de paiement inscrits en 2013.

Le niveau prévisionnel du fonds de roulement attendu au 31 décembre 2013 s'élève donc à 25,2 M€, après neutralisation des provisions hors passifs sociaux.

Cette DBM 3 devrait être le dernier stade budgétaire de l'exercice 2013.

Si on regarde plus attentivement donc cette DBM 3 avec, tout d'abord, les dépenses de fonctionnement qui, comme je vous le rappelle ici, s'élèvent à 2 M€, ces inscriptions concernent – je vous laisse regarder les chiffres :

- les achats et variations de stock,
- les services extérieurs,
- les autres services extérieurs,
- les impôts et taxes,
- les charges de personnels,
- les autres charges de gestion courante,
- les charges exceptionnelles et
- les dotations aux amortissements.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, qui s'élevaient à 2 574 580 €, celles-ci concernent à la fois :

- les ventes de produits et de services,
- les subventions d'exploitation,
- les produits financiers,
- les autres produits de gestion,
- les produits exceptionnels et
- les reprises sur amortissements et provisions.

En ce qui concerne maintenant la seconde section avec, tout d'abord, les dépenses d'investissement à hauteur de 2 464 812 €, ces dépenses d'investissement concernent les différents chapitres que sont :

- les subventions d'équipement,
- les concessions, droits ou brevets,
- agencement,
- installations techniques,
- autres immobilisations corporelles et
- immobilisations de copropriété.

En ce qui concerne les recettes d'investissement de 1 465 452 €, ces principales recettes sont fléchées sur le bâtiment B3 de l'UFR Médecine et concernent les crédits CPER.

A ce stade de l'année, il est normal que les subventions en provenance des collectivités territoriales soient limitées.

Voilà.

En ce qui concerne les équilibres par composante, il est proposé de prélever sur le fonds de roulement 999 360 €. Le prélèvement, comme je vous l'ai indiqué précédemment, le plus important concerne le report des crédits pour le bâtiment B3 de Médecine à hauteur de 1 275 000 €, étant précisé que les composantes ont reconstitué les réserves à hauteur de 229 439 €.

La reconstitution des réserves concerne la part de l'autofinancement des composantes que l'uB avait avancée en DBM 2 lors de la mise en place des PPI transversaux.

Et enfin, la régularisation d'écritures inhérentes aux conventions de recherche.

Soit donc, à l'issue de cette DBM 3, le budget global 2013 qui s'équilibre, vous le voyez, à hauteur de 276 012 880 €.

En ce qui concerne le plafond d'emplois, il reste inchangé par rapport à la DBM 2. Pour rappel, ici, en ce qui concerne le plafond 1, 2 524 ETP et, le plafond 2, 380 ETP.

Il vous est donc demandé de voter sur cette proposition de DBM 3.

**Mme Gerrer.-** Est-ce que vous avez des questions à poser à Dominique ?  
On peut passer au vote.

**Le Président.-** Je voudrais peut-être, Dominique, si tu me permets, faire quelques éléments de commentaire, un petit peu généraux à ce stade, sur la situation financière de l'établissement.

D'abord, pour dire que vous avez vu en juillet dernier, c'était la première fois depuis plusieurs années, qu'on était dans une situation en milieu d'année d'insuffisance d'autofinancement. Que la façon énergique dont l'établissement a réagi, sous la direction des services et de Dominique, a permis de redresser la barre

et on se trouve, à ce stade de l'année, à avoir restauré une capacité d'autofinancement qui est positive et qui, pour autant, est quand même avec une marge qui est une marge qui est faible parce qu'une capacité d'autofinancement de 96 000 €, sur l'ensemble du budget de l'établissement, est quelque chose qui est véritablement de l'épaisseur d'un cheveu ou d'une feuille de papier à cigarette.

Je pense donc qu'il est important que tous les administrateurs aient conscience de cette situation que l'on voit se dessiner progressivement au fil des années, et je ne voudrais pas, parce que dans notre groupe d'administrateurs, je pense qu'il faut que nous partagions avec lucidité les informations, je ne voudrais pas que derrière la bonne santé financière de l'établissement qui est réelle – les indicateurs de fonds de roulement, d'équilibre de première section sont réels – nous soyons faussement sécurisés pour ce qui est de la projection dans l'avenir.

La situation financière est, certes, saine, mais elle est fragile. Le contexte financier, le contexte de l'Etat dans lequel nous sommes portent des éléments qui sont des éléments d'inquiétude.

Je voudrais revenir quand même sur les grandes masses financières dont Dominique a fait état, qui sont des éléments des équilibres financiers.

L'Etat, pour cette année, ne compense pas le GVT. Peut-être le fera-t-il en partie en fin d'année, mais on n'a toujours pas d'information. On aura donc en toute hypothèse et au jour d'aujourd'hui zéro compensation du GVT. Cela veut dire que c'est l'établissement qui doit assumer l'augmentation globale du GVT, et je crois que pour l'année en cours, c'est plus de 600 000 €. Vous avez vu que la réserve de précaution et la contribution au redressement des comptes publics pèsent à elles deux pour environ 1,3 M€ auquel on ajoute le GVT qui est d'environ 600 000 €. Ce qui veut dire qu'en réalité, l'établissement commence l'année, en tout cas a commencé l'année 2013, avec un déficit relatif de presque 2 M€ par rapport à la réalité de sa dotation.

Ce sont des faits nouveaux qui, bien entendu, se capitalisent d'une année à l'autre, et la non compensation du GVT est, bien entendu, quelque chose qui a un effet qui va s'incrémenter d'une année à l'autre.

Le deuxième point sur lequel je voudrais attirer votre attention est que quand nous suivons la consommation de notre masse salariale qui reste maîtrisée, on voit que, par rapport aux années précédentes, le différentiel entre la consommation de notre masse salariale réelle et le plafond de notre masse salariale est en train de se réduire. Cela veut dire que, progressivement, on est en train par rapport aux autres années de consommer un petit peu plus par rapport au plafond qui nous est imparti. Ceci s'explique, en partie notamment, par le GVT et, en partie, par l'augmentation du CAS Pensions. Je ne pense pas que cela s'explique par la politique d'emploi que nous menons, parce que je vais vous en dire un petit mot, mais nous avons mené une politique d'emploi qui est extrêmement rigoureuse et que nous maintenons à un certain nombre d'emplois qui sont non occupés, ce qui permet précisément d'éviter de surconsommer.

Si, actuellement, on multiplie le nombre d'emplois qui sont les emplois dans notre plafond d'emplois, donc 2 800 et quelque, et qu'on les multiplie par le coût moyen de l'emploi à l'uB, on s'aperçoit qu'on dépasserait notre plafond de masse salariale de près de 5 M€. Ce qui veut dire qu'au bout du compte, l'estimation de notre masse salariale telle qu'elle a été faite quand on est passé aux compétences élargies, a été minorée et qu'au bout du compte, nous ne pourrions en aucun cas saturer notre plafond d'emplois. L'autre façon de présenter les choses est de dire

que si nous saturions notre plafond d'emplois, nous serions d'emblée en déficit de première section d'au moins 5 M€.

Je crois que ce sont des constats qu'il est important de faire, qui montrent bien la difficulté dans laquelle on est de maintenir l'équilibre et la situation budgétaire dans ce cadre-là. Donc oui, la situation budgétaire de l'uB est une situation qui est saine, et c'est vrai, mais cela reste une situation qui est fragile et qui est de plus en plus fragile au fur et à mesure des années qui passent.

Troisième point sur lequel je voudrais échanger avec vous parce que cela aura probablement un impact sur les emplois « Fioraso » dont on parlait tout à l'heure.

Les emplois « Fioraso » nous sont remboursés, nous ont été payés en fait, l'an passé, en année pleine à hauteur de 57 000 €, je crois, par emploi. Quelque chose comme ça. En année pleine, c'est-à-dire en 2014, puisqu'en fait, on les a eus en 2013, on va toucher un petit peu plus de 57 000 € pour chacun des emplois. Mais comme ce sont des emplois qui viennent compenser notre déficit en emplois... Vous savez que pour chaque emploi de sous-dotation, qu'on a et qui est non pourvu, l'Etat fait une compensation de la sous-dotation qui est de 25 000 € par an. Donc, bien entendu, si on nous donne 12 emplois à 57 000 €, on nous retire 12 fois 25 000 €.

Ce qui fait que la dotation réelle que nous recevons pour chacun de ces emplois est de 57 000-25 000 donc, 32 000. Or, le coût moyen d'un emploi à l'uB est d'environ 55 à 60 000 €. Autrement dit... C'est cela, Sylvie ?

**Mme Gigarel.**- Oui, ce que je voudrais préciser, c'est qu'en fait, la réfaction a été appliquée dès 2013.

**Le Président.**- Oui.

**Mme Gigarel.**- Pour 2013, c'était 27 000 € puisque c'est consommé sur 4 mois simplement et qu'ils nous en ont retiré 25 000.

**Le Président.**- Ça, ce n'est pas bien. Ce n'est vraiment pas bien. Autrement dit, la dotation, ce qu'on nous a donné a été proratisé et ce qu'on nous a retiré ne l'a pas été, c'est cela ? Voilà.

Donc vous voyez qu'au bout du compte, là encore, ces emplois « Fioraso » qui ont été quand même pour nous l'occasion de créer des emplois dont on avait besoin et je n'ai pas trop de regret là-dessus parce que les emplois, que ce soient les professeurs d'anglais ou de français pour mettre en place les dispositifs de formation, les emplois BIATSS, les emplois d'enseignants chercheurs qu'on a créés au Creusot, à Nevers étaient des emplois utiles. Mais il faut bien qu'on ait en tête le fait que derrière l'apparente dotation supplémentaire qui nous est faite, il y a une mécanique arithmétique qui est extrêmement astucieuse qui fait que la réalité du bénéfice pour l'établissement n'est certainement pas à la hauteur de ce qui nous est annoncé, même si effectivement, dans les faits, on nous crée 12 emplois supplémentaires. Bien.

Donc, au bout du compte, les 12 emplois « Fioraso » de l'an passé nous coûtent.

Et je vous dis cela parce que je vous ai indiqué tout à l'heure qu'on va peut-être avoir entre 6 et 8 emplois au maximum, cette année. On va les avoir, on va faire une politique, on va prioriser. Je ne suis pas sûr qu'il faille qu'on recrute sur ces emplois. Et on peut ne pas le faire. L'an dernier, les établissements qui étaient dans

les situations les plus fragiles ont touché l'argent et n'ont pas recruté. On l'a fait parce qu'on était vraiment dans une telle situation de tension d'emplois qu'il fallait qu'on le fasse. Je ne suis pas sûr qu'il soit raisonnable qu'on recrute. En tout cas, je pose la question. On verra ce que seront les équilibres financiers mais je ne suis pas sûr parce qu'il est bien clair que chaque fois qu'on va recruter sur un emploi « Fioraso », en fait, on va faire du déficit.

Or, vous voyez qu'à cette date, on n'a plus que 96 000 € de CAF et c'est vraiment infinitésimal. Que l'an prochain, on va probablement avoir à nouveau du GVT à autofinancer. Et que l'an prochain, on va à nouveau avoir une réserve de précaution et une contribution au redressement des comptes.

Et donc ma très grande inquiétude, c'est qu'on voit fondre petit à petit les marges qui sont les nôtres et donc je crains qu'on ne doive rentrer à nouveau dans une politique qui soit une politique qui sera extrêmement rigoureuse. Voilà.

Ce ne sont pas des choses faciles à vous dire mais, encore une fois, c'est la réalité des faits, et cette réalité des faits n'est pas de notre fait. 5 M€ de déficit sur l'estimation de la masse salariale plus 2 M€ sur tout un tas de mesures non compensées par l'Etat de GVT, réserve de précaution/contribution, en réalité, on voit se transférer en cascade sur l'établissement les conséquences de la situation financière de l'Etat. Voilà. On est obligé d'assumer tout ceci, bien entendu.

Donc je crois qu'on va être obligé collectivement, pendant quelques années, de faire un peu le dos rond, d'avoir une politique qui soit suffisamment rigoureuse. L'élément positif, c'est qu'on a pris l'habitude d'être rigoureux dans cet établissement. On a pris collectivement conscience de la nécessité de bien gérer, d'équilibrer le budget. On a aussi un fonds de roulement qui nous permet de voir venir, qui reste raisonnable pour l'avenir, mais il est probable que les marges vont être faibles. Ce qui veut dire aussi que pour l'une des principales grandeurs financières, une des principales masses financières sur laquelle on débat chaque année qui sont les heures complémentaires, nous allons devoir avoir une politique extrêmement rigoureuse sur les heures complémentaires. Sinon, on ne passera plus en termes de budget.

Voilà ce que je voulais vous dire. Tu m'excuseras, Dominique, mais je pense que c'est important de le dire maintenant avant qu'on aborde le budget 2014, et c'est pour cela que je voulais le faire ici, au moment de la DBM 3. Voilà.

Je te rends la parole.

**Mme Gerrer.**- Il faut voter.

**M. Delmas.**- Oui.

**Mme Gerrer.**- Donc je vous propose de passer au vote sur cette DBM 3... Ah, pardon. Louis ? Donc Louis de Mesnard.

**M. de Mesnard.**- Louis de Mesnard. Je crois qu'il faut le dire et tu l'as dit, Alain, le passage aux compétences élargies à l'université de Bourgogne s'est fait trop tôt et d'une manière précipitée et on voit les conséquences que l'équipe chiffre à 5 M€. Je n'ai pas les moyens de chiffrer mais je pressentais un petit peu que cela s'était fait trop rapidement.

La deuxième chose, c'est une remarque générale sur la non compensation du GVT. A mon avis, cela aura une incidence sur la politique de gestion du personnel pour toutes les universités. Si le ministère ne compense pas le GVT, cela pousse à

promouvoir les gens le plus tard possible, bien évidemment. Donc le passage de maître de conférences à professeur le plus tard possible, pour que cela coûte le moins cher possible, parce que le GVT, c'est cela. Et puis les changements de classe, etc., le plus tard possible. Les changements d'indice, on ne peut pas y faire grand-chose parce qu'on suit la grille. Mais tout ce qui est décision de l'établissement, dans tous les établissements, pas qu'ici, sera manifestement, si cette année on ne compense pas, l'année prochaine on ne compense pas, les universités vont commencer à se dire que ce ne sera plus compensé et donc vont se mettre à arbitrer de la manière la plus intelligente pour elles qui sera cette manière-là qui ne sera sans doute pas bonne au total. En tout cas, pas ce qu'on désirerait forcément comme politique de gestion du personnel.

**Le Président.**- Tout à fait. Alors, je reviens sur le passage aux RCE. Je ne suis pas sûr que ce soit une question d'être passé trop tôt ou trop tard. De toute façon, c'est une question qu'il y a eu une mauvaise estimation de la masse salariale. Je pense que le ministère a un peu joué avec nous, avec des experts qui étaient des experts extrêmement affûtés. Dans les établissements, on n'a pas des expertises d'un tel niveau, et je crois que... voilà. Consciemment ou non, en tout cas, il y a eu une mésestimation.

Pour ce qui concerne le GVT, les dernières infos que j'ai pu obtenir en CPU la semaine dernière sont :

1/ que peut-être en fin d'année, et je pense que ce sera terriblement lié à la situation de l'Etat, il est possible qu'une partie des crédits qui ont été gelés soit relibérée pour compenser une partie du GVT. Mais ce n'est qu'une hypothèse et qui, à mon avis, sera terriblement dépendante de la situation financière en fin d'exercice. Il n'y a pas de certitude là-dessus.

2/ que dans les négociations entre la CPU et le ministère, il serait envisagé, il serait possible – mais c'est vraiment à mettre au conditionnel – que pour la période triennale 2015, 2016, 2017, tout ou partie du GVT soit prévu dans le budget des établissements. En tout cas, c'est un élément de discussion. Mais en tout cas, c'est annoncé pour la période 2015, 2016, 2017. Ce n'est pas annoncé pour 2014. Pour 2013, cela ne pourra venir que d'une éventuelle remobilisation des crédits gelés et, j'imagine, si l'Etat est en situation en fin d'année.

Voilà les derniers éléments d'information que j'ai à ce sujet.

Cédric.

**M. Clerc.**- Cela va faire un peu redite mais je voudrais aussi préciser qu'au moment du passage aux RCE, nous nous étions opposés en partie sur ce point. On estimait que nous n'étions pas prêts à passer aux RCE. On n'avait pas les outils pour contrôler et suivre notre masse salariale. Même techniquement, je crois, informatiquement, cela n'était pas au point, le lien entre les outils de comptabilité, on va dire puisque ce sont des logiciels de paye, etc. Enfin, pour nous, c'était un flou absolu dans lequel on se lançait et donc on constate aujourd'hui qu'effectivement, le ministère était armé et nous pas autant.

**Le Président.**- Oui, vous avez raison, Cédric. En même temps, là encore... Je ne veux pas donner l'impression de me dédouaner. Moi, je faisais partie de ceux qui étaient, à l'époque, plutôt en tant que VP Finances, favorables à ce qu'on passe sans trop tarder aux RCE. Je ne suis pas sûr que si on avait attendu, on aurait été

mieux armé. Je crois que c'est précisément parce qu'on est passé aux compétences élargies qu'on s'est armé et qu'on a développé des outils qui ont permis de le voir. Donc je ne suis pas trop sûr que ce soit une question de « est-ce qu'on est passé un an trop tôt ou un an trop tard ». De toute façon, il fallait le faire.

La perspective de le faire nous avait conduits, rappelez-vous quand même, à remettre d'aplomb nos finances. Cela avait été un puissant stimulus pour le faire. Donc c'était plutôt pas mal de le faire assez tôt. Et je crois que, de toute façon, rétrospectivement, l'expertise était plutôt du côté du ministère que de notre côté parce que c'étaient quand même des calculs d'une grande complexité, d'une grande finesse, et donc voilà, on voit où on en est actuellement.

Ceci dit, le passage aux RCE n'explique pas les 2 M€ liés au redressement des comptes publics, liés aux crédits gelés, liés au GVT. Voilà. Il y a deux choses qui sont différentes.

Fondamentalement, là, on est tributaire de la situation de l'Etat français.

Bon. Ne faisons pas de défaitisme. On est quand même une université qui est armée. Qui a appris à travailler. Qui, depuis trois ans, est en situation excédentaire en première section. Qui a pris conscience de ces grands enjeux. Qui a un fonds de roulement qui est bon. Voilà. Donc on est tout de même en situation favorable pour faire face. Mais je voulais simplement attirer votre attention sur le fait que l'équilibre reste un équilibre un petit peu instable.

Jean-Philippe ?

**M. Rolin.**- Oui, Jean-Philippe Rolin. J'ai une question justement. Est-ce que nous savons des choses sur l'état financier de nos amis de Franche-Comté ? Est-ce que cela a une incidence sur le futur ?

**Le Président.**- Pour ce que j'en connais, la situation financière à l'université de Franche-Comté est plus fragile que la nôtre puisque je pense qu'en 2012, ils étaient en déficit de première section et qu'ils n'ont équilibré leur budget qu'au prix d'un prélèvement sur le fonds de roulement pour le fonctionnement. Ce qui est quelque chose qui, théoriquement, ne se fait qu'avec l'accord exprès de l'Etat, donc du Rectorat. Mais qui s'est fait parce qu'il fallait équilibrer. Donc l'université de Franche-Comté est, sur ce plan-là, dans une situation qui est plus fragile que la nôtre. Alors, si, derrière ta question se profile la question de l'université de Bourgogne Franche-Comté, nécessairement je dois dire que tant qu'on n'a pas fusionné, on n'a pas fusionné les dettes, on n'a pas fusionné les déficits et que, précisément, en maintenant une uB et une UFC, on n'est pas en situation de mutualiser nos situations financières mais, par contre, cela va probablement conditionner un petit peu ce qu'on transfère à l'université de Bourgogne Franche-Comté.

Je dois dire aussi que, bien sûr, l'université de Franche-Comté a pris conscience de cette situation fragile. Ils ont mis en place un certain nombre de mesures pour redresser leurs comptes. Ce que nous, on a réussi à faire en quelques années, ils vont y arriver. Je n'ai pas de doute là-dessus. Je sais qu'ils ont été audités par les services du ministère pour avoir une mission de conseil aussi. Donc je n'ai pas d'inquiétude sur le fait qu'ils seront en capacité de maîtriser leur situation financière.

**Mme Gerrer.-** Si vous n'avez plus de commentaire, je vous propose de passer au vote sur cette DBM 3.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

**M. Rollin.-** Je ne prendrai pas part au vote.

**Mme Gerrer.-** Excusez-moi, je recommence.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

**21 pour, 2 refus de prendre part au vote**

## **2. Reprise et constitution de la provision pour passifs sociaux**

**M. Delmas.-** Merci. Nous allons maintenant passer aux reprises et constitutions de provisions pour passifs sociaux.

Dans le cadre des écritures de clôture de l'exercice 2013, il y a lieu de reprendre dans son intégralité la provision émise en 2012 pour les charges de personnels inhérentes au Compte Epargne Temps et aux congés annuels et de réaliser une provision pour prendre en compte les éléments liés à l'exercice 2013.

Au niveau des dépenses, on a 1 900 000 €. Cette dépense pourra, si besoin, être abondée via les crédits à répartir réservés à cet effet.

Et les recettes donc, 1 710 227 €.

Il vous est donc demandé de voter sur cette constitution de provision et reprise.

**Mme Gerrer.-** Là encore, je vous demande si vous avez des commentaires à faire.

On passe au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

**Unanimité (23 pour)**

## **3. Procédure de préparation budgétaire**

**M. Delmas.-** Voilà. Donc maintenant abordons la procédure de préparation budgétaire.

Nous vous rappelons, ici, l'article R 719-64 qui stipule que « *Le budget est élaboré sous l'autorité du président ou du directeur de l'établissement conformément aux priorités et aux orientations définies par le conseil d'administration en cohérence avec les dispositions du contrat pluriannuel d'établissement. A cette fin, un débat a lieu au conseil d'administration sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels en cours et envisagés. Sur proposition du président ou du directeur de l'établissement, le conseil d'administration arrête la procédure interne d'élaboration du budget, notamment les modalités d'association*

*des différentes composantes, dans le respect des compétences attribuées au conseil scientifique en matière de crédits de recherche, des dispositions de l'article L 719-5 et de l'article L 713-9 relatif aux instituts et écoles internes. ».*

Lors de son audit, la Cour des Comptes a constaté que les dispositions de l'article R 719-64 ne sont pas formalisées et qu'il est nécessaire de satisfaire aux obligations réglementaires en vigueur en demandant au conseil d'administration d'arrêter la procédure interne d'élaboration du budget de l'uB.

Le document préparé à cet effet reprend les étapes de la préparation budgétaire du budget 2014, à savoir :

- l'organisation des DOM sur mai et juin,
- le séminaire du mois de juillet de l'équipe de gouvernance,
- la conférence plénière des directeurs de composante et de laboratoire, début septembre,
- le conseil d'administration extraordinaire fixant les axes stratégiques,
- le débat d'orientations budgétaires soumis au CA du mois d'octobre, et
- le vote du budget initial en décembre.

Le document préparé intègre deux dispositifs nouveaux. Tout d'abord, la rédaction d'une lettre de cadrage stratégique en avril-mai permettant aux composantes de préparer les DOM, et l'association donc du CS exerçant les compétences de la commission de la recherche (la répartition des dotations de recherche) et du CEVU exerçant les compétences de la commission de la formation et de la vie universitaire pour ce qui relève de ses compétences conformément aux dispositions de la loi ESR.

Les objectifs sont, tout d'abord, d'intégrer une approche pluriannuelle dans la préparation budgétaire (moyens financiers, moyens humains et moyens en ce qui concerne la recherche), et de maîtriser et planifier les conséquences des décisions politiques sur les niveaux du fonds de roulement.

Il vous est donc demandé de délibérer sur cette proposition.

**Le Président.**- Laquelle proposition, en fait, n'est que la formalisation par écrit de ce que sont nos pratiques. Simplement, l'audit de la Cour des Comptes a montré qu'on ne l'avait pas formalisé par écrit et donc on est en train d'essayer de le formaliser par écrit dans ce document.

**Mme Gerrer.**- Est-ce que vous avez des commentaires à apporter ?

Je vous propose de passer au vote concernant la procédure de préparation budgétaire.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

**Unanimité (23 pour)**

#### **4. Structure budgétaire 2014**

**M. Delmas.**- Concernant cette structure budgétaire 2014, elle prend en compte des évolutions organisationnelles qui devront être validées par le conseil d'administration après débat, bien sûr, au sein des différents conseils.

Tout d'abord, avant, l'Espé, avec la fusion des Ub 45 qui concernaient l'IUFM, 36 pour l'IUP Diderot et le CF E06 pour Sciences de l'éducation.

Egalement le CIPE qui devient l'Ub 46.

Et la création d'Ub techniques dans le cas où, justement, après débat au sein des différents conseils et débat au sein du CA, soient créés :

- un site Chalon,
- un site Le Creusot et
- un site Mâcon,

donc avec 3 Ub pour chacun de ces sites et, dans ce cas-là, l'Ub correspondant au site Creusot-Chalon devra être supprimée.

Donc comme je vous le disais, cette structure budgétaire prend en compte des évolutions organisationnelles qui devront être donc débattues au sein des différents conseils.

Il est proposé que les CF en vigueur aujourd'hui soient reconduits et que de nouveaux CF soient créés pour prendre en compte les évolutions, le cas échéant :

- du rattachement, tout d'abord, de l'IPAG à l'UFR Droit,
- de la fusion de Médecine et Pharmacie en une seule UFR dite Santé,
- de la création, le cas échéant, d'un IAE avec la possibilité de scinder l'actuel LEG en deux laboratoires, CREGO et LEDI,
- de la création d'Ub techniques expérimentales pour les laboratoires LEAD, ICB et ICMUB.

Donc les Ub, bien sûr, concernées pourront être abondées par virement ou par DBM au cours de l'exercice 2014, si nécessaire.

Troisième point, la structure budgétaire 2014 ne prévoit pas les adaptations inhérentes à la refonte organisationnelle des services communs et centraux actuellement en cours de définition.

L'organisation en pôles sera effective d'un point de vue budgétaire au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Et si des évolutions d'organisation devaient être décidées avant ce terme, les CF utilisés jusqu'à présent seront opérationnels durant tout l'exercice 2014.

Enfin, la structure budgétaire prend en compte la nouvelle dénomination du SUFCOB qui s'appelle désormais SEFCA pour S'ervice commun des Formations Continues et par Alternance.

La structure budgétaire 2014 est donc construite de manière à permettre un fonctionnement opérationnel des décisions qui pourront être prises à l'issue des débats par le conseil d'administration.

Il vous est donc demandé de délibérer sur cette proposition relative à la structure budgétaire 2014.

**Mme Gerrer.**- Est-ce que vous avez des commentaires ? Oui, Louis ?  
Louis de Mesnard.

**M. de Mesnard.**- Oui, Louis de Mesnard. Donc je suis administrateur provisoire du LEG jusqu'au 31 décembre et à partir du 1<sup>er</sup> janvier, effectivement, comme cela a été dit, deux laboratoires vont prendre la suite, le CREGO en gestion et le LEDI en sciences économiques.

Nous sommes en train de préparer les budgets pour l'année prochaine et il m'a semblé que la clé de répartition la plus raisonnable était de faire au prorata des personnels permanents affectés au laboratoire, donc en retirant les émérites et en retirant les associés. Donc on prend tous les personnels, qu'ils soient stagiaires ou pas, ce n'est pas la question, mais qui sont affectés au laboratoire. On regarde où ils

vont aller à partir du 1<sup>er</sup> janvier, ce qui n'est pas, effectivement, simple à faire, et cela donne une clé de répartition.

Je pense que cette clé de répartition est raisonnable et, éventuellement, elle pourrait être intégrée dans la décision que nous allons voter.

C'est la moins discutable, à mon avis. C'est celle qui permet, je pense, d'éviter toute contestation ultérieure.

**Mme Gerrer.-** Je vois qu'Annie Vinter approuve. D'autres commentaires ?  
Oui, Cédric. Cédric Clerc.

**M. Clerc.-** Oui, à propos des Ub techniques et expérimentales. Alors, c'est des Ub pour les modélisations, comme vous avez dit, prévues pour les laboratoires et donc...

**Le Président.-** Sur ce point, comme pour d'autres, en fait, aujourd'hui on vote sur une architecture budgétaire. On ne prend pas une décision qui est une décision de nature politique. On se met en situation de pouvoir créer et abonder ces unités budgétaires si les décisions politiques sont prises. Donc il y a des choses, vous voyez, dans cette architecture budgétaire, qui valident des choix politiques qui sont déjà entérinés. C'est la création, par exemple, de l'Espé. Ça, ce sont des choses qui sont faites. Pour ce qui concerne les unités budgétaires expérimentales pour les laboratoires, précisément, l'objectif, c'est si le conseil d'administration du mois de décembre, du 18 décembre, valide l'autonomisation expérimentale de ces trois laboratoires, donc l'ICB, l'ICMUB et le LEAD, alors on aura déjà créé les unités budgétaires qui permettent de le faire parce qu'il faut que, dans l'architecture budgétaire, on puisse prévoir ces unités budgétaires avant même que la décision politique ne soit prise.

Donc la séquence dans laquelle on va se situer, c'est qu'à partir de maintenant et au prochain conseil scientifique, au prochain CEVU, dans le cadre de notre congrès du mois de décembre, et dans le cadre du conseil d'administration avec un vote final en conseil d'administration en décembre, on va débattre et, *in fine*, je soumettrai à délibération du CA la création de ces unités budgétaires expérimentales et l'autonomisation... enfin, pas la création d'unités, mais l'autonomisation budgétaire de ces trois laboratoires.

Si la décision est prise le 18 décembre, eh bien, on aura créé l'architecture budgétaire qui permet de le faire et donc on dotera ces labos en DBM 1 en cours d'année. Cela ne posera pas de difficulté.

Voilà, en gros, la démarche sur laquelle on est. Mais il était important que, dès ce moment de l'année, Sylvie et ses services puissent créer ces Ub.

Si le CA émet une décision politique qui est négative, peu importe, on aura créé des unités budgétaires qui resteront des unités budgétaires qui ne seront pas activées.

Et donc, en réalité, vous voyez que sur ces questions-là, on est dans le même cadre pour ces trois unités budgétaires expérimentales :

- pour les laboratoires,
- pour la création de l'IAE puisque l'IAE n'est pas créé mais on se met en situation politique de le créer à la rentrée universitaire prochaine,
- pour le CREGO et le LEDI qui ne sont pas créés mais si on veut abonder ces deux laboratoires à leur création, il faut bien qu'on crée les unités budgétaires potentiellement dès maintenant.

On est dans la même situation pour l'UFR de Santé où on se met en situation. Si les conseils d'UFR de Médecine et de Pharmacie arrivent à reconstruire des statuts qui sont *in fine* validés par le conseil d'administration, on pourra créer en cours d'année l'UFR de Santé. Encore faut-il qu'on ait ouvert les unités budgétaires correspondantes.

Donc on est, là, sur des actes qui sont des actes techniques mais qui, bien sûr, préparent des décisions politiques mais qui ne préjugent pas de ce que seront les décisions politiques, même si, clairement, je sais où je souhaite vous proposer d'aller. Mais au bout du compte, ce sera, bien sûr, au conseil d'administration de prendre les décisions.

Et puis même chose sur la politique des sites. Sur la politique des sites, Anne pourra peut-être nous en dire un mot, on a souhaité mettre en cohérence notre politique budgétaire précisément et notre affichage d'une politique territoriale. Or, on a 5 sites territoriaux, qui sont Auxerre, Nevers, Le Creusot, Chalon, Mâcon, et pour l'instant, on n'avait pas 5 unités budgétaires correspondant à ces sites. Et donc ce qui nous a semblé cohérent, c'est, en face de chaque site et de chaque politique de site, de pouvoir mettre en place une unité budgétaire. C'est quelque chose qui va permettre de construire et de matérialiser une véritable politique de sites. Donc on est encore dans une phase politique de construction, et Anne est en train de discuter et de négocier les statuts avec chacun des sites. Ces futurs statuts, tu es presque au bout je crois, Anne, maintenant ?

**Mme Girollet.**- Oui.

**Le Président.**- Ils vont être soumis à la prochaine commission des statuts et puis, à ce moment-là, ils seront soumis au conseil d'administration soit de novembre soit de décembre prochain mais on aura créé les unités budgétaires qui permettront de les matérialiser si le conseil d'administration en décide ainsi.

**Mme Gerrer.**- Je vous propose de passer au vote à propos de cette structure budgétaire.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

**Unanimité (23 pour)**

## **5. Débat d'orientations budgétaires 2014**

**M. Delmas.**- Merci. Nous allons aborder maintenant les orientations budgétaires 2014, en vous présentant trois points que je vous avais déjà présentés plus ou moins pour le dernier CA, à savoir :

- la situation financière de fin d'exercice,
- la construction du BP 2014 et
- la répartition en grandes masses de ce BP.

Donc avant de pouvoir débattre des orientations budgétaires que l'équipe présidentielle propose, il est important, dans un premier temps, de connaître la situation financière de notre université à la fin de l'exercice 2012.

Tout d'abord, la clôture de l'exercice qui avait été certifié par les commissaires aux comptes fait apparaître, vous le voyez, un équilibre financier du

budget avec un résultat global de plus de 4,6 M€ contre 3,7 M€ pour l'année 2011. Ce résultat doit tenir compte de trois points essentiels dans l'analyse de la situation financière de notre établissement, à savoir, tout d'abord, notre capacité d'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de notre établissement à autofinancer sa croissance. Vous pouvez constater qu'à la fin de l'exercice de celle-ci, elle est égale à plus de 9,2 M€ contre 6,3 M€ en 2011. Ce résultat, finalement, sur la mesure de l'enrichissement de l'université ne permet pas à lui seul de déterminer notre capacité financière à assumer nos besoins. En fait, bien souvent, il existe un décalage entre le paiement des dettes et l'encaissement des créances, ce qui a comme conséquence pour l'établissement de retrouver, de trouver en tout cas, les ressources correspondantes. Cette ressource est représentée par le fonds de roulement net global qui représente l'excédent de capitaux permanents sur les actifs immobilisés, c'est-à-dire la différence entre nos ressources stables et nos emplois stables.

A la fin de l'exercice 2012, ce fonds de roulement est stabilisé à environ 42 M€ contre 29 M€ en 2011. Ce fonds de roulement en nette augmentation qui est le fruit, comme l'a souligné notre Président, d'une gestion rigoureuse et d'un investissement, il faut, là encore, le souligner, de l'ensemble de notre communauté universitaire, permet ainsi de demeurer à la fois un pivot majeur dans le maintien de notre indépendance, de notre équilibre financier et de l'essor de notre établissement.

Pivot majeur de notre indépendance financière car je vous rappelle que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche recommande de maintenir un niveau de fonds de roulement prudentiel équivalent à 15 jours de dépenses décaissables de fonctionnement, soit l'équivalent pour notre université d'un fonds de roulement de 13 M€ environ, sous peine d'un refus d'approbation de nos comptes par le Rectorat.

Mais également pivot majeur de notre équilibre budgétaire car le prélèvement sur le fonds de roulement permet de maintenir un équilibre budgétaire, vous l'avez vu, extrêmement tendu, faute d'une dotation de fonctionnement suffisante.

Et, enfin, pivot majeur de l'essor de notre établissement car, en raison d'une dotation de fonctionnement qui ne change pas, hormis à la baisse, le seul moyen de faire évoluer, de restructurer ou de moderniser nos installations passe par l'investissement qui ne peut être financé que par un fonds de roulement important. C'est ainsi que l'équipe de gouvernance a pu mettre en place fin 2012, 5 programmes pluriannuels d'investissement en direction de la communauté universitaire pour un total, vous le voyez, de près de 4,5 M€ et prendre en charge en central la charge des amortissements qui, nécessairement, pèsera sur la section de fonctionnement du fait de prélèvements importants sur le fonds de roulement.

Enfin, pour terminer, comme également l'a souligné tout à l'heure notre Président, la section de fonctionnement qui correspond à l'exploitation de l'établissement a pu être exécutée au cours de ces trois dernières années, donc en excédent, et les déficits des années antérieures ont pu, à l'issue de la gestion 2011, être intégralement comblés.

Je vous rappelle, ici, le calendrier donc de construction de ce budget primitif qui a débuté par une première phase de DOM avec les composantes et les laboratoires au cours du mois de février.

Puis une seconde phase de DOM a été réalisée courant mai-juin afin d'affiner, lorsque cela était possible, les propositions en termes de moyens humains et financiers, pour chacune des composantes.

Puis a eu lieu la conférence plénière avec les directeurs de laboratoire et de composante, suivie d'un conseil d'administration extraordinaire durant lequel nous avons débattu au sujet de ces orientations stratégiques, suivi d'un conseil d'administration donc le 23 octobre.

Le retour des budgets des composantes le 8 novembre.

Ensuite, le 29 novembre, aura lieu l'envoi des documents au Rectorat pour, début décembre, un examen en commission des finances.

Et le 18 décembre, une présentation et un vote en conseil d'administration pour une mise en exécution, donc, le 2 janvier.

Comme l'année dernière, le choix de l'équipe de gouvernance a été celui d'une approche prudente des ressources dont nous pourrions disposer pour l'exercice 2014.

Notre stratégie de répartition des crédits s'est donc inscrite dans une démarche raisonnée de manière :

- à maintenir un budget stable,
- à maîtriser notre masse salariale, qui est l'un des facteurs pouvant peser fortement sur notre budget,
- à maîtriser nos heures complémentaires selon les recommandations des magistrats de la Cour des Comptes,
- à soutenir les composantes et les laboratoires,
- à maintenir une réserve de précaution conforme aux recommandations du ministère et du Rectorat,
- et, enfin, à prendre en compte la contribution au redressement des comptes publics pour notre établissement.

Tout d'abord, quelles sont les raisons nous contraignant à une approche prudente ? Principalement, parce qu'il apparaît plusieurs contraintes pouvant peser sur notre établissement et sur l'équilibre financier pour l'année à venir et que je vais essayer de vous faire transparaître ici.

Tout d'abord, la masse salariale. Si, pour cette année, nous avons eu une bonne nouvelle concernant l'évolution du CAS Pensions dont le taux est stabilisé au niveau de 2013, il n'en demeure pas moins que notre masse salariale évolue :

- en raison du glissement vieillesse-technicité,
- également dû aux recrutements qui seront programmés, d'une part, dans le cadre de la campagne d'emplois 2013-2014 qui portera ses pleins effets sur l'exercice 2014, et, d'autre part, dans le cadre de la campagne d'emplois 2014-2015, qui pèsera sur les 4 derniers mois de l'exercice 2014,
- également du maintien du taux de pension civil à 74,68 % et de l'évolution du SMIC.

Tout ceci représentant une augmentation de plus de 926 000 € contre seulement, si j'ose dire, 638 000 € en 2013. Et malheureusement, à ce jour, comme nous vous l'avons indiqué, nous ne disposons d'aucune information sur le financement par l'Etat de tout ou partie du GVT.

Autre contrainte, la réserve de précaution. Il faut savoir que jusqu'à maintenant, nous disposons d'un régime dérogatoire avec un taux de mise en réserve réduit. Or, l'on ne sait pas si ce dispositif sera reconduit comme cette année et si cette réserve de précaution qui nous est imposée est identique en pourcentage à celle des autres opérateurs de l'Etat. Si c'est le cas, elle pourrait s'élever à 1,8 M€ contre 517 380 € en 2013, montant auquel il faut ajouter une contribution au redressement des comptes publics de 841 796 €.

Pour l'année 2014, on considère que les universités dont, malheureusement, un nombre important accuse aujourd'hui des déficits, seront encore épargnées par le régime de droit commun. Pour autant, il convient de rester prudent car, effectivement, le contexte national est difficile puisque, comme vous le savez, l'Etat prévoit pour l'année à venir de réduire ses dépenses publiques de près de 14 milliards d'euros, et il faut savoir donc que dès cette année, nous avons contribué fortement au redressement des comptes publics, de sorte qu'avec la réserve de précaution, notre dotation de fonctionnement a fortement diminué de près de 1,3 M€. Comme je vous l'ai présenté lors de la DBM 3, cela a eu pour conséquence que notre capacité d'autofinancement était devenue une insuffisance d'autofinancement lors de la DBM 2. Aussi, cette insuffisance d'autofinancement générée a donc appelé à la plus grande prudence lors de l'élaboration de notre DBM 3 afin de restaurer l'équilibre budgétaire, et cette situation tendue s'explique en partie par l'évolution des recettes en provenance du ministère.

En ce qui concerne le budget primitif 2014, comme je l'évoquais précédemment, les conséquences financières de la contribution de l'uB pourraient approcher les 1,3 M€. A cela vient s'ajouter le fait que les textes nous interdisent désormais de bénéficier d'une rémunération liée aux placements de trésorerie, ce qui prive notre établissement d'une recette de l'ordre de 150 000 €, compte tenu des taux actuels.

Enfin, l'évolution de la subvention pour charge de service public risque d'être atone de sorte que l'exigence d'équilibre budgétaire nécessitera la plus grande prudence en matière de dépenses.

Par ailleurs, la suppression du dispositif de défiscalisation des heures supplémentaires privera l'établissement du remboursement effectué pour l'année, ayant pour conséquences financières un manque de 0,4 M€.

L'ensemble de ces contraintes nous amène donc à estimer un manque attendu pouvant se situer autour de 2,35 M€, lorsque vous faites la somme des 1,3 pour la réserve et la contribution au redressement, les 0,15 pour les frais financiers, les 0,5 pour l'ex-DGF et les 0,4 pour la défiscalisation, donc, des heures supplémentaires.

Ainsi, en tenant compte des contraintes que je viens de vous présenter, nous avons essayé de construire un budget primitif pour 2014 permettant à la fois de maintenir un équilibre, somme toute, délicat entre la précaution et le maintien ou le soutien des actions que nous pensons majeures à l'essor de notre université au cours de cette seconde année de contrat quinquennal.

Tout d'abord, un certain nombre d'actions initiées l'année dernière seront maintenues. Elles concernent tout d'abord le maintien de la soutenabilité de notre nouvelle offre de formation. Lors de notre audition par les magistrats de la Cour des Comptes, ces derniers nous ont fait remarquer que nos heures complémentaires n'avaient cessé de croître ces dernières années et qu'il était impératif de diminuer ce nombre d'heures, recommandations qui figureront, d'ailleurs, dans leur rapport.

Aussi nous avons fait le choix politique, pour l'année à venir, qu'il n'y ait ni baisse ni augmentation de nos heures complémentaires. Il n'y aura donc pas de réajustement en cours d'année universitaire comme nous l'avons fait l'année dernière, et ceci est une nécessité absolue.

L'aide financière pour des dispositifs pédagogiques récents et transversaux sera maintenue à hauteur de 407 000 €. L'année dernière, l'équipe de gouvernance avait fait le choix d'augmenter de plus de 22 % les crédits alloués à l'équipement pédagogique. Nous avons décidé, et ce malgré les conditions, vous l'avez vu,

difficiles, de maintenir ce volume financier, soit 500 000 €. Toutefois, comme nous l'avions annoncé dans une réunion des directeurs de composante, la réflexion sur les projets pédagogiques devront s'inscrire bien évidemment lorsque cela s'avère judicieux, dans une démarche pluriannuelle et/ou sur des thématiques d'acquisition groupée, et cela afin d'optimiser la politique d'achat de l'université, tout en prenant en compte, bien sûr, les opérations pouvant être attachées à des PPI transversaux.

Enfin, toujours dans un souci de concrétiser le rapprochement entre nos deux universités, un bonus qualité formation Bourgogne Franche-Comté sera maintenu pour une enveloppe de 25 000 €.

Concernant maintenant la recherche, les crédits alloués seront maintenus ainsi que la revalorisation moyenne de 10 % qui avait été appliquée au budget primitif 2012, en tenant compte des périmètres 2013 des laboratoires et des structures fédératives de recherche, le tout représentant, vous le voyez, une enveloppe financière de 5,2 M€. Comme vous l'avez vu précédemment, notre enveloppe de fonctionnement attribuée par le ministère ne nous permet malheureusement pas de lâcher du lest sur le fonctionnement de nos structures. Aussi, nous avons décidé de renouveler une enveloppe budgétaire concernant la gestion en central des dépenses inhérentes à l'organisation des comités de sélection à concurrence de 100 000 €.

Par ailleurs, toujours dans cet esprit de soulager les charges pesant sur les composantes, nous nous proposons d'augmenter de 100 000 € la prise en charge de l'amortissement pesant sur les composantes, soit pour l'établissement une enveloppe de 500 000 € du fait des arrondis, nous dira Sylvie.

Parallèlement, donc, au maintien ou à l'augmentation de certaines enveloppes financières initiées l'année dernière, l'équipe a souhaité mettre en place de nouvelles actions pour cette seconde année de mandat. Il s'agit tout d'abord de l'ouverture d'enseignements internationaux en Master qui était une priorité forte de notre président afin d'ouvrir notre université à l'international. Cela représente une enveloppe de 68 000 €. Notre attractivité, et, cette fois-ci, au niveau régional, passe également par un renforcement de la liaison lycées et universités. C'est pourquoi nous avons attribué cette année une enveloppe financière de 5 000 € dédiés à cette action.

La troisième action à prendre en compte dans ce budget primitif 2014 est l'ouverture d'un second appel à projets concernant les cinq PPI transversaux, à concurrence de 4,5 M€ sur toute la durée du mandat. Il faut savoir qu'un certain nombre de dossiers qui avaient été déposés lors du premier appel à projets n'avaient pas satisfait aux critères. Et ce second appel à projets qui a été lancé au début de cet été verra sa pleine application en début de l'année 2014.

Quatrième action de première importance sera l'ouverture de deux nouveaux PPI pour 2014. Le premier, très urgent, sera consacré à la rénovation du bâtiment Droit-Lettres qui était dans un état de désuétude extrêmement important, pour 3 M€. Alors, nous savons bien évidemment que ce n'est pas le seul bâtiment qui est en souffrance, mais celui-ci était vraiment prioritaire. D'autres, probablement, devront venir plus tard en direction des autres bâtiments. Et le second PPI sera, quant à lui, consacré aux plates-formes de recherche et axes de recherche transversaux pour 1,3 M€.

Ce qui est très important, c'est que vous notiez que l'amortissement de l'ensemble de ces PPI sera pris en charge en central, ce qui pèsera d'ailleurs fortement sur l'équilibre financier de notre établissement.

Enfin, avant de vous présenter les grandes masses de ce budget primitif 2014, j'aimerais vous présenter une dernière réflexion qui nous a guidés tout au long de cette construction budgétaire et dont vous vous doutez, qui est notre subvention pour charge de service public, en d'autres termes notre dotation de fonctionnement.

La règle majeure pour cette construction budgétaire a été de stabiliser la SCSP par rapport à 2013 car, vous l'avez vu, elle peut, malheureusement, nous mettre dans une situation d'insuffisance d'autofinancement pouvant conduire à une situation de déficit de notre établissement.

Pour ce faire, nous avons reconduit les crédits 2014 quasi à l'identique pour les services à quelques exceptions près pour tenir compte de contraintes particulières. Et nous avons également traité de manière différente des autres années l'enveloppe financière attribuée à la DSI et au STU, de manière à faire apparaître un prélèvement sur le fonds de roulement pour financer de l'investissement, ce qui devrait nous dégager un petit peu de marge de manœuvre concernant le fonctionnement.

Alors, si on regarde plus précisément les composantes, la dotation de fonctionnement augmente, vous le voyez, d'un peu plus de 258 884 € par rapport à 2013, ce qui est non négligeable, vous l'avez vu, dans la situation financière dans laquelle nous nous trouvons.

Donc abordons maintenant la répartition grandes masses de ce budget 2014.

En ce qui concerne tout d'abord les recettes :

- les droits universitaires sont estimés à 4 150 000 € ;
  - le transfert socle à 149 700 000 € ;
  - notre dotation de fonctionnement, 32 844 100 € ;
  - le bonus indemnitaire pour 425 000 € ;
  - l'OCIM, 450 000 €, qui est fléché ;
  - les contrats doctoraux pour 3 352 000 € ;
  - l'action sociale pour 63 225 € ;
  - les prélèvements 4 % et 6 % qui sont estimés à 500 000 € ;
  - le reversement et versement ANR, vous voyez, 962 000 €, 300 000 €.
- Nous arrivons à un total, ici, de 192 746 580 €.

Concernant donc les dépenses :

- notre masse salariale s'élèverait à 157 706 490 € ;
- le dispositif RH à un peu plus de 6,4 M€ ;
- les services techniques pour 5 730 332 €, dont une partie, je vous l'ai dit, a été prélevée pour faire de l'investissement sur le fonds de roulement ;
- les services centraux pour 2 900 000 €, dont l'enveloppe en ce qui concerne les comités de sélection de 100 000 € ;
- l'ensemble des UFR pour un peu plus de 11,6 M€ ;
- les services communs et généraux pour un peu plus de 5,3 M€ ;
- les crédits à répartir recherche pour 1 067 300 € ;
- les crédits à répartir autres dans nos réserves obligatoires, vous voyez, 1 409 739 € et
- les crédits à répartir pédagogiques pour 500 000 €

Ce qui nous amène ici, donc, à l'équilibre de ce budget 2014 à hauteur de 192 746 580 €

Il vous est donc demandé de débattre sur ces diverses orientations budgétaires et de voter sur cette répartition grandes masses du budget 2014.

**Mme Gerrer.-** Est-ce que vous avez des commentaires à apporter ? Des questions à poser ?

Je vous propose de passer au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

### **18 pour, 5 abstentions**

**Le Président.-** Merci. Donc en pratique, dans la démarche telle qu'elle va se construire, et à partir de ces grandes masses et des propositions de dotation qui résultent des dialogues qu'on a eus avec les composantes et les laboratoires, des propositions vont maintenant être faites aux composantes et aux laboratoires qui vont permettre, en intégrant leurs ressources propres, et bien, d'arriver à la construction du budget définitif qui vous sera soumis le 18 décembre.

Je voudrais également ajouter que, cette année, pour la première fois, notre procédure de débat budgétaire va être modifiée, dans la mesure où la loi révisée du 22 juillet prévoit que la commission de la recherche et la commission de la formation et de la vie universitaire ont, chacune pour ce qui la concerne, des débats d'orientation. Donc ces grandes masses budgétaires, et pour ce qui concerne la recherche et pour ce qui concerne les dotations de formation, eh bien, vont faire l'objet, pour la première fois, d'un débat d'orientation budgétaire, et dans le cadre de la commission de la Recherche assurée par le CS, et de la commission de la Formation et de la Vie universitaire assurée par le CEVU, et que tout ceci convergera donc vers le vote du budget le 18 décembre.

## **6. Rapport Annuel de Performance 2012**

**M. Delmas.-** Voilà. Donc pour terminer, nous abordons le rapport annuel de performance.

Le décret du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des EPSCP, bénéficiant des responsabilités compétences élargies, a fait l'objet d'une codification aux articles R 719-69, R 719-71 et R 719-109 du Code de l'Education.

Donc si le décret est abrogé, il n'en demeure pas moins que les dispositions de l'actuel Code de l'Education prévoient que le rapport annuel de performance de l'établissement préparé par l'ordonnateur est annexé au compte financier.

Le document ci-après constitue le rapport annuel de performance de l'exercice 2012. Il reprend, par domaines actions, tels qu'ils avaient été identifiés dans le projet annuel de performance lors du budget initial 2012.

Vous avez un certain nombre de documents qui vous ont été distribués. Ce n'est pas très lisible sur le diaporama. Simplement, ce qui est en cours, Madame Gigarel confirmera, c'est qu'à l'heure actuelle le pôle Finances, avec le pôle Pilotage, vont essayer de travailler surtout sur les indicateurs, finalement, de réussite, de performance, de ces différentes actions parce que, à l'heure actuelle, on ne dispose pas réellement d'une évaluation on va dire très objective. Enfin, je vais laisser la parole à Sylvie qui connaît mieux.

**Mme Gigarel.-** Effectivement, l'idée, c'est d'avoir un projet annuel de performance qui nous permet d'identifier un certain nombre d'indicateurs qui sont facilement identifiables, facilement mis à jour, et de travailler, en fait, parallèlement avec ce qui a été défini dans le cadre du contrat quinquennal. Comme cela, nous aurions, en fait, une approche qui convergerait plutôt que de multiplier des indicateurs qui n'en sont pas forcément. Ce que l'on vous proposait, c'est simplement de l'exécution budgétaire, et cela ne présente pas beaucoup d'intérêt en soi. Alors que si on trouve des indicateurs performants dans le cadre de ce qui est écrit dans le contrat quinquennal, au moment du budget puis au moment du vote du compte financier, l'équipe pourra mesurer effectivement l'état d'avancement des projets qu'elle avait initialement définis.

**Le Président.-** Très bien. Donc il est demandé je crois d'approuver ce...

**M. Delmas.-** Il est demandé de prendre acte de cette communication, sachant qu'il sera annexé au compte financier.

**Le Président.-** Parce que c'est le rapport annuel de performance (RAP) 2012. En fait, le RAP au titre de 2012, on aurait dû le soumettre avec le compte financier 2012, c'est-à-dire en avril dernier. On est un petit peu en retard sur les procédures. En fait, les procédures imposent en théorie, mais on n'a pas réussi à tenir les délais jusqu'à présent, c'est quand même un petit peu complexe, il faut construire le dispositif, un projet annuel de performance qui, en théorie, est présenté et voté avec le budget primitif et un rapport annuel de performance de l'année N qui est voté avec le compte financier de l'année N, c'est-à-dire en année N+1.

Ces documents, c'est quelque chose de nouveau, une culture nouvelle. Ils sont un petit peu complexes à construire. Et donc on rentre progressivement dans l'apprentissage que l'on doit réaliser de la construction de ces documents.

**Mme Gerrer.-** Donc je vous propose de voter sur ce rapport annuel de performance.

Qui ne prend pas part au vote ?

**Mme Gigarel.-** Excusez-moi. Il n'y a pas de vote. Ce document est annexé au compte financier. Donc là, ce qu'on demande, c'est de prendre acte de la communication de ce document qui sera ensuite annexé au compte financier.

**Mme Gerrer.-** D'accord.

**Mme Gigarel.-** Merci.

***Le conseil d'administration prend acte du rapport annuel de performance 2012.***

**Le Président.-** Je crois que maintenant, en matière de finances, il ne nous reste plus qu'à délibérer sur les différentes propositions de tarifs, de subventions et de sortie d'inventaire.

Merci beaucoup à Dominique. Merci beaucoup à Sylvie et à toute l'équipe pour ces préparations budgétaires qui, à nouveau, sont de plus en plus compliquées, de plus en plus tendues en termes d'équilibre.

## **7. Tarifs, Propositions d'attribution (subventions, prix), droits d'inscription (associations, colloques)**

**Mme Gerrer.**- Je vous propose, comme d'habitude, donc d'approuver les tarifs et propositions d'attribution et droits d'inscription divers. Vous en avez eu la liste. Est-ce que vous avez des commentaires à apporter ?

Je vous propose de voter.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Merci.

**Unanimité (22 pour)**

## **8. Sorties d'inventaire**

**Mme Gerrer.**- Et puis, de même, pour les sorties d'inventaire, vous en avez la liste également. Est-ce que vous avez des commentaires à apporter ? Sinon, je vous propose de voter.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

**Unanimité (22 pour)**

On n'en a donc fini pour le point V.

Et donc, Samuel, tu viens nous présenter le bilan social, donc *Compte rendu des travaux du CT*, point VI.

## **VI) Compte rendu des travaux du CT du 18 octobre 2013**

### **- Bilan social 2012**

**M. Mercier.**- Bonjour à tous. Il s'agit de présenter ce bilan social 2012. C'était la première édition depuis 2009. Je crois que la précédente version datait de 2009.

Alors, je vais fonctionner en binôme avec Marie-France Mathieu, et afin de ne pas trop lasser l'auditoire, nous essaierons d'alterner la prise de parole et de présenter de façon synthétique parce que le bilan social recouvre un ensemble conséquent d'informations, de données. L'idée est, bien sûr, de pouvoir en couvrir les grandes lignes.

Il a été présenté lors du CT de vendredi dernier après-midi. Donc nous avons présenté le document rubrique par rubrique.

Je tiens, en préambule, à remercier très vivement l'ensemble des personnels qui ont pu contribuer à l'élaboration de ce document notamment le pôle Pilotage et, bien évidemment, le service du personnel enseignant, le service BIATSS, qui ont pu

valider les informations, les données. C'est quelque chose d'assez complexe à mettre en œuvre.

Ce document, un petit préambule en introduction, est donc le premier depuis 2009. Donc le premier après le passage aux RCE de 2010.

C'est un document qui est légal. C'est une obligation légale qui est renforcée avec la loi ESR. Chaque année, le bilan social doit être présenté en CA. Mais au-delà de cela, c'est aussi un document stratégique qui permet d'avoir une bonne idée de la dimension sociale à l'université de Bourgogne, des effets de la politique sociale et des données qui concernent les effectifs, aussi bien pour les personnels BIATSS que pour les personnels enseignants, enseignants-chercheurs.

C'est aussi un document qui se veut être un support d'échanges. Le bilan social a donc vocation à être diffusé, à être utilisé.

C'est un support de dialogue social tout comme dans les entreprises mais, il y a bien plus longtemps, c'était dès 1977, la volonté était de pouvoir partager un certain nombre de données sociales avec les personnels, les représentants des personnels. L'idée est de pouvoir, ici, le présenter aux différentes instances de l'université et que ce document serve de socle à l'élaboration de nos stratégies sociales et puis au dialogue social qui se noue avec les syndicats.

C'est un état des lieux, à la fois, quantitatif – et vous verrez ou vous avez vu que beaucoup de données y figurent, et notamment sur trois années – et qualitatif, avec des informations très précises en fonction d'un certain nombre de rubriques.

C'est, bien évidemment, et je pense que c'est aussi pour cela que ce document est essentiel, un outil important pour la gestion prévisionnelle des ressources humaines.

Ce document concerne l'ensemble des personnels de l'université.

Ce que je vous propose, pour animer la présentation c'est d'alterner et de couvrir, rubrique par rubrique, ce document parce qu'il est assez volumineux. Ensuite, nous pourrons passer aux questions, rubrique par rubrique.

**Mme Mathieu.-** Effectivement, et vu le nombre de pages, il fallait qu'on choisisse quelques éléments dans la présentation. Donc déjà, on a essayé de classer par grandes rubriques.

La première rubrique concerne les effectifs, une présentation des données relatives aux effectifs, emplois et mouvements des personnels. Si vous avez des questions plus précises sur ces informations, en référence, à chaque fois, on vous a mis les pages correspondantes. On pourra donc répondre éventuellement à certaines questions plus précises.

Donc là, ce qu'on va vous présenter, rubrique par rubrique, ce sont des données globales. Alors, déjà, relatives au plafond d'emplois. Plafond d'emplois notifié par l'Etat qui s'élève à 2 512 équivalents temps plein en 2012.

Des emplois financés sur ressources propres à hauteur de 360 équivalents temps plein.

Ensuite, en consommation, 2 778 équivalents temps plein en 2012, répartis comme suit, c'est-à-dire pour les différents pourcentages :

- 70 % de titulaires, 30 % de contractuels – donc là, approche globale, je le reconnais ; ensuite

- 54 % d'enseignants, 46 % de BIATSS ;

- 50 % hommes, 50 % femmes – là aussi à préciser, à décliner.

S'agissant de l'âge moyen, un âge moyen en légère augmentation depuis 2010. Et là, il s'établit à près de 43 ans en 2012.

Et un taux de rotation qui se stabilise autour de 6 % pour les titulaires et 39 % pour les contractuels. Certes, le taux de rotation est un élément plus significatif pour les titulaires.

**Le Président.**- Voilà. Donc est-ce que vous avez des remarques ou des questions sur ce bilan social, pour cette section du rapport qui est la section relative aux effectifs, aux emplois et aux mouvements de personnels, donc sur les pages 10 à 31 ?

Alain.

**M. Dereux.**- Simplement, une remarque. Il est remarquable qu'il y ait 50 %-50 %. C'est tout à fait remarquable.

**Le Président.**- Alors, Jean-Emmanuel Rollin et Cédric Clerc ensuite.

**M. Rollin.**- Oui, mais il faut tout de suite relativiser parce que si on regarde un peu plus par catégories, on s'aperçoit qu'on n'est plus dans les mêmes pourcentages. Pour la catégorie C, on est à 75 % de femmes contre 25 % d'hommes, et plus on monte dans les catégories... Il y a un moment où on arrive à peu près à l'équilibre. Mais c'est vrai que dans les catégories les plus basses...

**M. Dereux.**- Je suis tout à fait d'accord avec cette remarque.

**M. Rollin.**- Donc 50-50, quand on le présente comme cela au niveau de l'université, c'est vrai qu'on peut présenter une parité mais, en catégorie, on l'est moins.

**M. Mercier.**- C'est mieux que si c'était déséquilibré à tous les niveaux, mais c'est vrai.

**Mme Mathieu.**- Alors, j'en profite pour dire aussi que, lors du CT, c'est en cela que le débat a été très intéressant, pour la préparation du bilan pour 2013, nous avons récupéré plusieurs propositions d'amélioration à la fois sur l'historique pour explorer les tendances et également sur plus de précisions, notamment par rapport à la déclinaison des informations en fonction des corps grades. C'est sûr que pour la prochaine année, c'est ce qu'on fera.

Enfin, là, il y a déjà quand même quelques approches un peu précises. Par exemple, sur la répartition des personnels enseignants femmes-hommes, vous vous reportez à la page 25, il y a déjà plusieurs déclinaisons.

**Le Président.** Jean-Emmanuel Rollin, vous vouliez continuer.

**M. Rollin.**- C'est vrai que quand on fait une présentation à 50-50 hommes-femmes, 70 % de titulaires, 30 % de contractuels, si on prend par exemple, chez les BIATSS, on est à 61 % de titulaires. On n'est qu'à 61 % de titulaires et 39 % de contractuels, alors qu'en 2009, les contractuels n'étaient qu'à 25 %, dans le bilan social de 2009. Donc c'est quand même un score précis à avoir en tête par rapport à cela. Voilà, c'était un point sur lequel je voulais quand même être attentif.

Et le 50 % hommes-femmes et le 75 % femmes, c'est vrai qu'on verra plus loin, quand on verra le niveau de rémunération, on s'apercevra que quand même il y

a un niveau de rémunération bas quand on a 75 % de femmes qui exercent dans les fonctions basses, malheureusement, on se retrouve avec des difficultés sociales aussi qui s'expliquent.

**Le Président.**- Merci. Cédric, vous vouliez intervenir.

**M. Clerc.**- Oui, c'était pour reprendre cela essentiellement et également, chez les contractuels, on voit qu'il y a une proportion plus importante de femmes, donc, par rapport aux hommes.

**M. Mercier.**- On note tout de même que... je n'ai plus la page en tête, mais les contractuels sont plus importants plutôt en A qu'en C. Cela ne veut pas dire que c'est fabuleux, mais la situation la plus complexe est pour les catégories C en situation précaire et contractuelle. Pour les catégories A, ce n'est pas forcément la même logique. Je pense que c'est intéressant. Il faut entrer davantage dans le détail. Je ne l'ai pas évoqué en préambule, mais la méthodologie de construction de ce bilan social reste à affiner. On est très ouvert à vos suggestions. Sachant que, pour les entreprises privées, il y a un modèle, un décret avec des indicateurs mais cela pose déjà problème – il est difficile de comparer les bilans sociaux entre eux –, mais pour les universités, on n'a aucune aide de ce point de vue. On pourrait descendre très bas dans le niveau de détail et, du coup, avoir encore beaucoup plus d'informations qui seraient noyées dans la masse. Donc je crois qu'il faut trouver un bon niveau d'ajustement.

**Mme Mathieu.**- On parlait d'indicateurs tout à l'heure, c'est la même chose. Il faut qu'on trouve des données qu'on suive chaque année et en tendance comme vous l'aviez proposé en CT.

**M. Mercier.**- Par contre, si on raisonne au niveau global, par exemple, cette pyramide est extrêmement intéressante parce qu'en gestion des ressources humaines, c'est plutôt une pyramide équilibrée. Elle montre que l'université dispose de personnel de tous âges qui permet d'assurer le renouvellement des compétences. En tout cas, on aurait pu s'attendre à des déséquilibres plus importants.

Alors, il y a un déséquilibre, par exemple, pour les personnels enseignants entre hommes et femmes qui est extrêmement important. Au-delà de ce type de document qui va être produit chaque année, on va retrouver les mêmes tendances que dans l'ensemble des organisations. *A priori* on trouvera des invariants. Et l'idée est de pouvoir s'améliorer, avoir des objectifs d'amélioration. On ne va pas, bien évidemment, passer à du 50-50 pour chacune des catégories dans l'immédiat, d'une année sur l'autre, mais pouvoir réduire les écarts, en tout cas avoir des actions incitatives pour arriver à cela.

Alain, tu veux parler.

**M. Dereux.**- Oui, en ce qui concerne les contractuels, est-ce qu'on identifie la part des post-doc là-dedans ou est-ce qu'on a vraiment des contractuels sur d'autres ? Parce que, ça, c'est une part qui est naturelle dans une université quand même. Quand on dit « contractuels », il serait quand même intéressant de savoir ceux qui sont sur projets de recherche où cela témoigne pour l'université d'une vitalité parce qu'on a un roulement de post-doc qui témoigne de nos relations, de

notre capacité plutôt à attirer les jeunes chercheurs, notamment venant de l'étranger ou d'ailleurs de France. Cela est un indicateur tout à fait différent que de dire « c'est 30 % de contractuels ou de précaires ». Moi, j'aimerais bien connaître si on voit clairement la part liée à l'activité de recherche dans les contractuels ou si elle est fondue dans tout le reste.

**Mme Mathieu.-** Dans le bilan actuel, c'est vrai qu'elle est fondue, d'où la proportion de catégories A. Mais c'est vrai que la même remarque a été faite, la même observation a été faite en CT avec la même demande. Et donc, pour l'année prochaine, oui, cela sera ajouté.

**M. Mercier.-** On dispose quand même de données sur les personnels BIATSS et enseignants, enseignants-chercheurs. Pas totalement pour les enseignants-chercheurs, les ATER, les doctorants contractuels, de fait, on ne peut pas y échapper. Effectivement, la problématique est extrêmement différente et hétérogène selon les catégories. Donc je rejoins tout à fait Alain.

C'est bon ? Louis ?

**M. de Mesnard.-** Louis de Mesnard. C'est un document qui a demandé beaucoup de travail et qui est remarquable, à mon avis.

Juste une petite observation. Ce n'est pas toujours facile d'interpréter ces chiffres parce que, par exemple, un taux de rotation pour les enseignants-chercheurs, mettons qu'il soit de 6 %, est-ce que c'est bien ou ce n'est pas bien ? Vous voyez, c'est très difficile à dire. On peut dire qu'on va chercher une rotation plus élevée parce que cela montre l'attractivité de l'uB, on arrive à recruter à l'extérieur, etc., et puis, inversement, on peut dire qu'ils ne se sentent pas bien et que les gens partent. C'est très difficile d'interpréter. Donc quand on nous demande des objectifs sur ce genre de choses, nous disant de viser une politique sur cet aspect-là, c'est très compliqué.

**M. Mercier.-** Oui, à partir du moment où les indicateurs évoluent brusquement. Où cela passe d'une année sur l'autre. Ou bien on est vraiment très en-dessous des 6 %, on se dit qu'on a peut-être des personnels qui ne bougent pas suffisamment. Et à l'inverse, des taux comme dans certaines populations de commerciaux, dans certaines structures privées, où le taux de rotation est effrayant, on voit bien qu'il faut un juste milieu. Je crois qu'autour de 5 à 10 %, globalement, cela paraît logique mais tu as tout à fait raison, c'est, je pense, extrêmement difficile parfois d'appréhender certains indicateurs. Je disais qu'il était difficile de les comparer à d'autres universités. Ils ne vont pas forcément être calculés de la même manière, et même en gardant le même calcul sur plusieurs années à l'université, de savoir à quoi sont dues les évolutions et ce qui est maîtrisable.

**Mme Mathieu.-** Oui parce qu'il y a des éléments qui peuvent intervenir, y compris statutaires, qui ont des conséquences.

**Le Président.-** Bien. Si vous n'avez pas d'autres questions sur cette question du bilan, je vous propose qu'on passe à la section suivante, donc pages 32-37, organisation du temps de travail.

**M. Mercier.**- Donc des pages 32 à 37. Il s'agit cette fois d'aborder la question de l'organisation du temps de travail.

Alors, ce n'est pas un résumé. Ce sont deux éléments que nous avons souhaité mettre en avant mais nous pourrions aborder les autres données ensuite. C'est le fait que sur un effectif de 2 882 personnes nous avons 306 personnes, titulaires et contractuels, à temps partiel ou incomplet. Donc à peu près 10 % des personnels – c'était 11 % en 2010 –, et 88 % de ces personnes sont des femmes, une donnée qu'on retrouve régulièrement.

Et puis, un autre élément plus technique, c'est le nombre de jours d'arrêt qui a diminué de 17,5 % entre 2011-2012, suite à la loi du 28 décembre 2011, relative aux jours de carence. Le nombre de jours moyen par arrêt est passé de 8,9 en 2011 à 10,3 en 2012. C'est un élément intéressant à noter.

Nous avons sur ce chapitre, sur cette rubrique, beaucoup d'autres éléments et, là encore, des choses qui pourraient être affinées, notamment les départs et les arrivées. Arrivées et départs, c'était la rubrique 4.3.

Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ?

**Le Président.**- Jean-Emmanuel Rollin et Cédric Clerc.

**M. Rollin.**- Je vais refaire quand même la remarque que j'ai faite au comité technique. Là, on parle seulement des diminutions. C'est les arrêts maladie respectifs. Par contre, ce que j'avais relevé, moi, en prenant le bilan 2009, bilan social 2009, par rapport à 2013... à 2014, au bilan 2012, pour les BIATSS, on est passé de 13 arrêts de travail, accidents du travail, à 17. On considère que ce n'est pas énorme. Par contre, si on compare en jours, en 2009, un arrêt de travail donnait droit... enfin, donnait lieu à 25 jours et quelques d'arrêt, alors qu'en 2012, un arrêt de travail donnait lieu à 49,5 jours d'arrêt. Donc cela veut dire que, là, on a une progression en termes de durée de l'arrêt de travail qui est beaucoup plus importante qu'il y a cinq ans. Cela serait intéressant de voir les années suivantes, comment cela évolue, pour essayer de trouver la raison de cette progression, si c'est simplement quelque chose de conjoncturel, parce qu'on peut avoir quelques accidents du travail qui ont été importants et qui ont fait monter la statistique, ou si c'est quelque chose de continu et donc il faudra s'interroger sur les causes.

**M. Mercier.**- Et on ne l'a que sur 2012 et pas sur les trois ans.

**Mme Mathieu.**- Et on prendra la suite de 2009, 2012 et 2013.

**M. Rollin.**- Oui parce que les accidents du travail révèlent quand même souvent, peuvent aussi révéler un problème à long terme soit d'adaptabilité au travail soit aussi comment on se trouve, comment on est en situation dans son travail. Quand on n'est pas forcément bien, on est moins attentif et on peut avoir des accidents.

**Le Président.**- Tout à fait.

Cédric, sur ce qu'on vient de voir, c'était la même petite remarque ?

**M. Clerc.**- Oui.

**Mme Mathieu.-** On va passer à la rémunération des personnels, donc page 38 à 52 du rapport.

Donc une masse salariale de 175 M€, c'est-à-dire en augmentation de 5,5 % depuis 2010, et qui correspond en proportion à un +0,7 de hausse d'effectifs, donc essentiellement BIATSS comme c'est noté, et à 4,8 % de hausse du coût salarial moyen.

S'agissant des heures complémentaires, donc des heures complémentaires qui augmentent de 1,5 % entre 2010 et 2011 et baissent de 2,8 entre 2011 et 2012.

Pour les primes et les indemnités, elles sont en hausse de 7,6 % entre 2010 et 2011 et augmentent également à raison de 2,9 % entre 2011 et 2012.

**Le Président.-** Merci, Marie-France. Donc est-ce que vous avez des compléments, des commentaires, des interrogations sur cette question, cette section du bilan ? Laurent Brachais.

**M. Brachais.-** Concernant les primes, ça inclut quoi exactement ? C'est des primes de mission, des choses comme ça ? Dans l'évolution des primes, qu'est-ce que ça représente au juste ?

**Mme Mathieu.-** Alors, sur les primes, vous avez un tableau très complet page 50, qui vous donne toutes les lignes.

**M. Brachais.-** D'accord.

**Mme Mathieu.-** Particulièrement, là, sur les primes et indemnités des personnels BIATSS. Enfin, là, vous avez tout. Vous avez toute la liste des montants.

**M. Brachais.-** Merci.

**Le Président.-** D'autres questions ? Non ? Les choses sont bien claires ? Donc on passe à la section suivante du bilan.

**M. Mercier.-** Oui. Alors, ça concerne les questions d'hygiène, de sécurité et de santé. Donc les pages 53 à 57. C'est un peu plus restreint en termes de volume dans le document. Peut-être, l'élément essentiel de 2012, c'était la mise en place d'un CHSCT, un comité d'hygiène, de sécurité et conditions de travail, et le renforcement de la politique en matière d'hygiène, sécurité, santé au travail et environnement :

- 85 assistants de prévention ;
- 62 visites sur le site ;
- 835 visites médicales, 641 concernant l'université ;
- les actions de formation ;
- une procédure de gestion des déchets ;
- protection de l'environnement et
- le lancement d'une politique de prévention des risques psychosociaux à partir de l'automne 2012.

**Le Président.-** Alain Dereux.

**M. Dereux.**- 85 assistants de prévention, c'est des personnels tous uB, là, dont vous parlez ou cela inclut les CNRS, les INSERM, les INRA ?

**M. Mercier.**- Je pense que cela doit inclure tous les personnels. Je pense. Oui.

**M. Dereux.**- Alors, par rapport au chiffre de nos effectifs, ce n'est pas la réalité. 85 sur 2 800. La raison pour laquelle je vous pose la question, c'est que je suis déjà intervenu dans ce CA pour dire qu'il y a une différence de considérations qui sont accordées aux assistants de prévention suivant qu'ils sont rattachés à des grands organismes comme le CNRS, je présume que c'est la même chose à l'INSERM ou à l'INRA, et un assistant de prévention uB. Le CNRS, par exemple, accorde une prime aux assistants de prévention. Ce n'est pas le cas de l'université. J'ai déjà réclamé cela plusieurs fois, ici. Cela conduit à ce que, en tout cas dans le laboratoire ICB, les assistants de prévention sont tous exclusivement CNRS. Ce n'est pas un mal en soi mais, quelque part, il faut regarder cette réalité en face. Nous n'avons pas nécessairement, avec des personnels CNRS, toutes les compétences dont on a besoin dans le bâtiment ou dans l'étage en question, et les personnels uB, en tout cas dans mon laboratoire, ne sont pas volontaires pour y aller parce qu'ils savent qu'il y a une différence de traitement par rapport aux personnels CNRS. Je crois que ce n'est quand même pas un gros budget pour l'uB de corriger cela parce que c'est quand même une fonction essentielle. Enfin, moi, j'en ai fait l'expérience, cette année, à plusieurs reprises. Je pense que cela demande un investissement qui amène ces personnels certainement au-delà des 35 heures et, quelque part, il faut montrer qu'on accorde une importance à cela et que cette fonction soit valorisée aussi pour les personnels de l'uB.

**Le Président.**- Bon, on va garder cette remarque en tête, effectivement, et on en tiendra compte autant que possible mais vous avez bien compris le contexte difficile de nos finances.

**M. Dereux.**- Oui.

**Le Président.**- Mais ceci dit, ta remarque a du sens, Alain. Cela fait certainement partie des missions d'intérêt général qui nécessitent un surinvestissement et qui mériteraient d'être reconnues. On verra ce qu'on peut faire en termes d'indemnités, effectivement.

Cédric.

**M. Clerc.**- Simplement, pour préciser que si les agents CNRS touchent une prime pour cette fonction, ils ont aussi des primes comme les autres BIATOSS, enfin, on parle seulement de comparer les ITA aux ITRF. Et à l'uB, on a une politique indemnitaire qui, ces dernières années, a progressé fortement. Si on compare, même en incluant la prime du CNRS, les indemnités mensuelles des uns et des autres, je pense qu'on gagnera éventuellement à être encore agent de l'uB plutôt que personnel CNRS, avec la charge d'ACMO en plus. Enfin, il nous semble que, et cette année encore, il y a un dispositif qui est conduit suite à des décisions... enfin, une volonté de la gouvernance de valoriser en fin d'année les personnels qui se sont

particulièrement investis, qui ont des charges de travail supplémentaires. Donc peut-être que cela peut entrer dans ce cadre-là.

**Le Président.** Tout à fait.

**M. Dereux.**- Je vais répondre à cela. La marge de manœuvre qui est donnée aux laboratoires, aux directeurs, pour corriger le tir comme cela, ne permet pas d'atteindre ce que fait le CNRS pour les agents de prévention. Ça, c'est clair.

**Le Président.**- D'autres remarques sur ces questions d'hygiène et de sécurité et d'hygiène, sécurité et santé ? Non, pas de remarque.

J'en profite pour dire que le CHSCT qu'on a mis en place en 2012 est une instance qui, maintenant, est entrée vraiment dans sa phase de croisière, qui fonctionne très bien et qui est le lieu de débats qui sont des débats utiles et approfondis et extrêmement intéressants pour le bénéfice de l'établissement.

**Mme Mathieu.**- Donc on termine sur les actions sociales et culturelles, page 58 à 62, avec un budget attribué à l'aide sociale de 140 000 € dont la moitié au titre de l'aide aux vacances et en faveur des enfants du personnel.

Une satisfaction des dossiers relativement importante puisque 726 dossiers ont été acceptés par rapport à 745 demandes, et un nombre d'adhérents à l'association des personnels de 512, en progression.

**Le Président.**- Merci, Marie-France. Est-ce que vous avez des commentaires ? Monsieur Rollin.

**M. Rollin.**- Non, je n'ai pas de commentaire particulier par rapport à cela. J'ai simplement une question. Enfin, deux même. J'ai appris que la nouvelle assistante sociale, qui est dans nos bâtiments depuis un mois, va nous quitter.

**Mme Mathieu.**- Oui.

**M. Rollin.**- Donc déjà, cela pose quelques soucis. Cela pose quelques soucis parce qu'un certain nombre de personnels m'ont fait part qu'un certain nombre de dossiers étaient en instance depuis mi-août, et ils ne savent pas si cela va être traité avant la fin de l'exercice budgétaire. Est-ce que vous pouvez apporter une réponse ?

**Mme Mathieu.**- Oui.

**M. Rollin.**- Et la deuxième question que j'ai, certains ont voulu déposer des dossiers et on leur a répondu – alors, est-ce une incompréhension de leur part ? Je n'ai pas encore... parce que j'ai été informé juste avant d'arriver au CA – qu'ils ne pouvaient plus déposer de dossier puisque, à cause de la clôture de l'exercice budgétaire, la commission de secours ne se réunirait pas. Voilà ces deux questions d'actualité dont j'ai été informé juste avant le CA.

**Mme Mathieu.**- Par rapport aux dossiers traités, je n'ai pas le nombre, là, pour vous dire qu'il y a tel pourcentage qui a été traité. Moi, ce que j'ai vu, par rapport aux dates des demandes et aux dossiers qui passent à ma signature, j'en ai

vu quand même un certain nombre. Après, je pourrai vous donner des chiffrages plus précis. Eventuellement, si vous avez des dossiers qui étaient en attente, je peux y regarder de manière précise. Enfin, franchement, j'en ai vu quelques-uns passer à ma signature par rapport à l'épaisseur des parapheurs qui me sont donnés.

Par rapport au calendrier de la commission, là, je ne peux pas vous répondre. Il faut que je voie par rapport à la date de clôture si, effectivement, il y a encore une commission prévue ou pas. Je n'ai pas le calendrier.

**M. Rollin.**- Il y a aura un recrutement relancé pour une nouvelle assistante sociale ?

**Mme Mathieu.**- Oui, là, c'est déjà en cours.

**M. Rollin.**- D'accord.

**Mme Mathieu.**- Il y a déjà des personnes. Mais, naturellement, de toute façon, c'est un recrutement mais il y a déjà des personnes qui pourraient être intéressées.

**Le Président.**- Merci. D'autres questions ? Cédric.

**M. Clerc.**- Excusez-moi, je voudrais revenir sur le côté hygiène et sécurité, et notamment sur le nombre de visites médicales. Il me semble qu'il y avait un rapport d'un ingénieur hygiène et sécurité, inspecteur, pardon, qui nous disait qu'un médecin supplémentaire, en tout cas des renforts en termes de médecine et de prévention seraient souhaitables dans notre université. Je remets cela au niveau du planning pour relancer et éventuellement, accroître le potentiel.

**Mme Mathieu.**- C'est à partir de l'information qu'il y a dans le bilan sur les effectifs des visites médicales ?

**M. Clerc.**- Sur le nombre de visites médicales.

**Mme Mathieu.**- Sur l'année 2012, page 58 ? Après, il faut étudier. Il faut voir le nombre de demandes, la périodicité des visites. Enfin, là-dessus, il faut déjà bien définir le besoin.

**M. Clerc.**- Et bien, il y a des collègues...

**Mme Mathieu.**- D'après ce que j'ai compris, c'est très aléatoire. Il y a des personnes qui ont l'air d'être convoquées pas assez fréquemment mais, enfin, c'est très différent selon les personnes, et il y a d'autres personnes pour lesquelles la durée entre deux visites est plus importante. Donc, effectivement, il faut qu'on regarde cela.

**M. Clerc.**- Les personnels qui travaillent avec un risque spécifique, donc il y a un suivi particulier...

**Mme Mathieu.**- Je sais bien. Je suis d'accord.

**M. Clerc.-** ...Je pense qu'eux sont suivis et il me semble que c'est annuellement ou une fois tous les deux ans en fonction du risque. Mais ensuite, j'ai rencontré encore récemment un personnel enseignant-chercheur qui est là depuis une douzaine d'années et qui n'a jamais... Même pas une visite d'embauche, enfin... Mais je pense que, matériellement, le médecin, avec un seul poste, n'a pas le temps de voir tous les personnels avec un suivi particulier et, régulièrement, si c'est tous les cinq ans – je ne sais pas réglementairement –, voir tout le monde.

**Le Président.-** On note, merci. J'avais cru comprendre de certaines discussions qu'on a eues avec l'inspecteur hygiène et sécurité qu'en pratique, on est dans la moyenne. Avec un médecin du travail, on est dans la moyenne de ce qu'on peut attendre d'un établissement public comme le nôtre, en particulier par rapport à d'autres universités ou d'autres établissements de recherche. Est-ce que je me trompe, Marie-France ? C'est ce que j'avais cru comprendre.

**Mme Mathieu.-** Quand on regarde, c'est vrai, par comparaison le nombre de médecins... Enfin, j'aurais besoin aussi du nombre de demandes parce qu'il y a certaines convocations qui ne sont pas suivies d'effet aussi. J'aurais besoin de travailler sur des chiffres précis parce que, comme ça, on peut citer des cas : « Je n'ai pas été convoqué depuis un certain nombre d'années », après il faut que je liste. Il faut que je regarde le nombre de situations qui n'ont pas été convoquées. Enfin, il faut que je regarde pourquoi, ce qui s'est passé. Il doit y avoir des explications mais appréhender comme ça la situation de manière individuelle, je ne peux pas trop vous répondre en fonction de cela. Il me faudrait plus d'informations.

**M. Clerc.-** On avait travaillé, il y a peut-être deux ans maintenant, justement, sur une procédure pour éviter l'absentéisme lors des visites médicales et je crois que le taux d'absences avait bien diminué. Je pense donc que les visites sont régulières. Les gens viennent ou sont rappelés par le secrétariat. Je pense que maintenant cela ne fonctionne pas trop mal.

**Mme Mathieu.-** Sur une situation précise assez récente, je n'ai pas eu ce sentiment-là par rapport à Mirande. D'après ce que j'ai entendu, il y avait des personnes qui auraient été convoquées et qui ne seraient pas allées à cette convocation. Mais là, c'est pareil. Je fais un peu par situation, par cas individuel. Après, il faut regarder de manière plus générale.

**Le Président.-** Monsieur Rollin.

**M. Rollin.-** Oui, parce que Cédric parlait d'un rapport de l'inspecteur général de la santé, du ministère. C'est un document qui nous avait été présenté au comité technique du 1<sup>er</sup> juillet où, dans sa recommandation, il mettait bien qu'en fonction du décret – je ne me souviens plus de la date exacte du décret –, on devait avoir un médecin du travail pour 1 500 personnes. Là, on est à 2 800. En sachant que ce ne sont que des personnels uB et que le médecin du travail, notre médecin à l'université, a une convention avec le CNRS et l'INSERM et aussi assure le suivi de ces personnes-là. Donc nous sommes quand même, là, bien au-dessus du quota, et dans ce rapport-là, l'inspecteur mettait que c'était quelque chose vers quoi il fallait aller parce qu'il fallait un suivi très régulier. On s'aperçoit qu'on ne prend en compte que les 2 882 personnels mais, si vous voulez, le médecin actuel de l'université a un

panel de personnes beaucoup plus important puisqu'il a l'INSERM et le CNRS sous convention.

**Le Président.**- Bien, OK. On note bien toutes ces remarques. Est-ce que vous avez d'autres commentaires à faire sur ce bilan social ? Non ? Conclusion.

**M. Mercier.**- Donc on peut peut-être évoquer en tout début, et cela permettra de boucler la présentation, que c'était une relance de ce document. Ce qui explique, bien évidemment, toutes les imperfections. On l'avait fait sobre parce qu'il y a bien d'autres points de détail à revoir. Il y a des problèmes parfois de cohérence dans certains tableaux, d'un tableau à l'autre. Mais nous sommes bien conscients de cela.

**Mme Mathieu.**- Oui, il y a eu la question, on n'est pas revenu là-dessus, de la différence entre équivalent temps plein sur annuel, là, le temps travaillé, et emplois. Cela a été précisé. On a apporté à nouveau la précision dans le document, suite à l'observation qu'on avait eue en CT. Donc là, les définitions ont bien été précisées.

**M. Mercier.**- L'idée est donc d'avoir systématiquement, chaque année, la production de ce document. C'est de toute façon une obligation. C'est le pôle Pilotage qui coordonne l'élaboration et donc qui met en place des outils qui permettent de récupérer les données, de les mettre en forme. Les services du personnel et les BIATSS sont, bien évidemment, les garants de la validité des données exploitées. Et puis nous restons plus globalement, au niveau de l'équipe, les garants de l'analyse qui pourrait être faite parce que, cela a été évoqué, ce n'est pas forcément aussi simple que cela ensuite à commenter.

Donc pour 2013, des évolutions bien évidemment vont avoir lieu concernant les thématiques, leur contenu, l'information, sur le format, pour pouvoir améliorer tout cela. Et dès à présent, l'idée est de pouvoir partager le plus possible, avec l'ensemble des parties concernées, le document et la démarche du bilan social.

L'objectif est aussi d'améliorer le délai parce que nous sommes quasiment à la fin de l'année 2013 et nous parlons ici de 2012. Il est important de pouvoir réduire ce délai, que ce document puisse être produit, en tout cas présenté, autour du mois de juin, ce serait très bien. Il y a forcément un délai important qui est à demander mais cela serait intéressant de pouvoir en disposer un tout petit peu plus tôt dans l'année, en amont, en sachant, bien sûr, que cela demande un gros travail de la part du pôle Pilotage et de l'ensemble des services concernés.

Merci de votre attention.

**Le Président.**- Merci. Moi, je voudrais ajouter que, alors qu'on avait un petit peu perdu le fil de préparation de ce bilan social depuis plusieurs années, renouer ce fil a été une charge de travail qui a été lourde. Je trouve que le document qui a été préparé est un document qui est remarquablement complet, qui a une grande qualité, c'est qu'il me semble très didactique. Et qu'on le lit et qu'on en intègre les données facilement. A ce titre, je crois que, pour nous tous qui sommes en situation de responsabilité dans l'université, cela sera un véritable document de travail informatif quotidien. Donc il faut vraiment, Marie-France, remercier le service Pilotage qui a produit ce document. Bien sûr, on va l'améliorer mais il nous donne un socle qui est vraiment tout à fait remarquable.

Pierre Pellenard.

**M. Pellenard.**- Est-ce que c'est un document qui est sollicité par nos tutelles ?

**Le Président.**- Alors, c'est un document qui est obligatoire. Donc on était un petit peu hors clous. Il est obligatoire mais on ne le faisait pas donc... Oui, tout à fait. Il est obligatoire. Tout à fait.

Ce qui va me conduire à vous demander votre approbation puisque le conseil d'administration doit émettre un vote sur le bilan social. Donc au terme de cette discussion qui a été longue, qui fait suite à un débat qui avait déjà été approfondi et très intéressant en comité technique, je voudrais soumettre ce document à votre approbation.

Est-ce qu'il y a des oppositions à ce qu'on approuve ce bilan social ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Est-ce qu'il y a des refus de vote ?

Donc je vous remercie tous.

### **Unanimité (22 pour)**

On va passer au bilan des travaux du dernier CEVU, et je vais donc céder la parole à Grégory et remercier Samuel et Marie-France pour leur duo.

## **VII) Compte rendu des travaux du CEVU du 9 octobre 2013 exerçant les compétences de la Commission de la Formation et de la Vie universitaire**

### **1. Compte rendu de la commission Subventions culturelles du 8 octobre 2013**

**M. Wegmann.**- Bonsoir à tous. Je vais vous lire le compte rendu des travaux du CEVU qui s'est tenu le 9 octobre, exerçant les compétences de la commission de la Formation et de la Vie universitaire.

Je vais commencer par vous dire deux mots sur le compte rendu de la commission Subventions culturelles qui s'était tenue le 8 octobre. Ce compte rendu a été présenté en CEVU par Marion Chigot qui est chargée de mission auprès de Pierre Ancet, Vice-président délégué aux politiques culturelles.

Lors de cette commission Subventions culturelles, 31 000 € pouvaient être attribués aux projets soumis. Au final, nous vous proposons d'attribuer un total de 21 638 €, ce qui générerait un solde de 9 362 €. Je pense que vous avez tous lu la liste des projets soumis. Les projets qui n'ont pas été retenus sont notamment des projets qui sortent du champ de la culture et qui sont souvent plutôt éligibles au FSDIE. Donc n'hésitez pas à poser des questions sur ces propositions de subventions culturelles.

**Le Président.**- Et si vous n'avez pas de question, c'est un point qui nécessite un vote spécifique du CA, puisque vous savez qu'on se situe maintenant dans le cadre de la commission de la Formation et de la Vie universitaire, mise en place par la loi du 22 juillet, et que dans ce cadre-là, cette commission a des prérogatives qui lui sont propres. Il y a donc un certain nombre de points qui n'appellent plus de vote du conseil d'administration puisqu'on considère que sur ces questions, sur un certain nombre de questions, la commission de la formation et de

la vie universitaire est décisionnelle. Mais ici, on est dans le cas de figure d'une décision qui a des implications financières et donc, comme la loi le prévoit, on doit demander un vote formel du conseil d'administration.

Donc si vous n'avez pas de question, je soumetts à votre approbation cette ventilation des travaux de la commission Culture.

Est-ce qu'il y a des refus de vote ou des oppositions ou des abstentions ?

Très bien. Donc on valide ces travaux.

### **Unanimité (22 pour)**

**M. Rolin.-** Juste une petite question technique, justement, par rapport à ce qui vient d'être dit. Pour les décisions qui relèvent exclusivement du CEVU et pour lesquelles le CA n'a pas à entendre, est-ce que tout de même le CA est informé ?

**Le Président.-** C'est ce qu'on a prévu de faire. En réalité, le document qu'on vous présente est un bilan exhaustif des relevés de décisions et des débats qui ont eu lieu en CEVU, avec le relevé des votes. Donc vous avez dans ce document la totalité des points qui ont été présentés en CEVU. Vous avez en même temps la totalité des documents supports qui sont les documents qui ont servi de base aux discussions du CEVU. Par contre, là-dedans, il y a des choses qui sont des points, maintenant, d'information du CA et d'autres éléments qui sont des points qui nécessitent un vote explicite du CA.

**M. Rolin.-** OK.

**Le Président.-** Ceci dit, l'idée que j'ai là-dessus, c'est qu'il y a peut-être des points pour lesquels on pourra, en CA, refaire les débats. Il y a des points qui peuvent être éventuellement clivants, qui sont des points de fond et qui pourront éventuellement nécessiter des discussions de fond en CA. Mais, maintenant, il y a quand même un partage de prérogatives entre la commission de la Formation et de la Vie universitaire et le conseil d'administration. Voilà.

A toi de continuer Grégory.

## **2. Compte rendu des commissions FSDIE des 18 septembre (site Le Creusot) et 2 octobre 2013**

**M. Wegmann.-** Merci. Le point suivant concerne les comptes rendus des travaux des commissions FSDIE qui s'étaient réunies le 18 septembre 2013 pour la commission du Creusot et le 2 octobre 2013 à Dijon. Ces comptes rendus ont été présentés par Jean-Baptiste Baccon, Vice-président délégué à la vie et à la démocratie étudiante et aux politiques sportives, lors du dernier CEVU. Le CEVU a émis un avis favorable à l'unanimité.

En deux mots, la commission FSDIE site Le Creusot a proposé d'attribuer une somme de 3 805 € aux différents projets et la commission Dijon a proposé, quant à elle, d'attribuer une somme de 48 490 € aux différents projets.

Vous avez la liste des projets, dont ceux qui n'ont pas été retenus avec quelques explications. Lorsqu'il y a un problème, c'est parce qu'il manque des documents. Donc, dans ce cas-là, vous avez un avis de report. C'est le cas pour plusieurs dossiers jugés incomplets. Il y a aussi deux dossiers qui n'ont pas été retenus parce que la demande concernait l'achat de matériel, et l'achat de matériel

n'entre pas dans le cadre des subventions possibles relatives au FSDIE. Donc là aussi on peut répondre à des questions sur ces propositions d'attribution.

**Mme Gerrer.-** Si vous n'avez pas de question, je vous propose d'approuver ces travaux, ces comptes rendus de la FSDIE.

- Compte rendu de la commission FSDIE du 18 septembre (site Le Creusot)

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

**Unanimité (23 pour)**

- Compte rendu de la commission FSDIE du 2 octobre 2013

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci

**Unanimité (23 pour)**

### **3. Compte rendu de la Commission de la pédagogie du 3 octobre 2013**

**- CIPE – Information sur l'évaluation des formations et des enseignements en Master : bilan de l'évaluation des M1 en 2012-2013 et procédure d'évaluation des M2 en 2013-2014**

**M. Wegmann.-** Ensuite, nous traitons des points qui avaient été étudiés lors de la commission de la pédagogie du 3 octobre et qui avaient été, bien sûr, repris lors du CEVU du 9 octobre.

Dans le cadre de ces travaux, nous avons notamment étudié de manière approfondie le projet de cette année d'évaluation des formations et des enseignements en Master 2<sup>ème</sup> année. Cathy Perret était venue, à cette occasion, présenter un bilan d'évaluation des M1 en 2012-2013 et avait proposé un nouveau questionnaire avec des conditions spécifiques pour l'évaluation des M2 pour cette année.

Le CEVU a émis un avis favorable à l'unanimité pour cette nouvelle proposition d'évaluation des M2 qui débutera dès l'issue de ce CA si vous approuvez ces dispositions. Je peux, si vous le souhaitez, vous donner quelques informations sur le bilan de l'évaluation de l'an passé concernant les M1 et sur le projet concernant les M2 pour cette année.

**Le Président.-** Laurence Maurel.

**Mme Maurel.-** Si c'est possible, il serait peut-être intéressant que vous donniez les points forts de l'évaluation, effectivement, des M1.

**M. Wegmann.-** Oui, tout à fait. Donc concernant les M1, je vous rappelle que nous avons diffusé trois questionnaires, deux questionnaires pour les étudiants, un questionnaire global pour connaître la vie des étudiants sur les formations de M1 et un questionnaire plus spécifique concernant les enseignements à l'intérieur des formations. Nous avons aussi un questionnaire pour les collègues, les enseignants,

les enseignants chercheurs, par rapport à l'évaluation de ces M1. Un document de synthèse vous a donc été transmis. Le voilà, « *Synthèse des résultats* ». Donc vous avez eu ce document.

J'en dis quelques mots très rapides. Sur les taux de participation, les taux de participation sont assez satisfaisants bien qu'hétérogènes, il y a de grandes différences selon les secteurs et les domaines. Il est très satisfaisant pour les étudiants : on a un taux de participation moyen de 58 %. Pour les enseignants, il est un peu plus faible. Le taux moyen atteint 29 %, avec de très fortes hétérogénéités.

Alors, beaucoup de points positifs dans les résultats de ces questionnaires. Notamment, comme point positif que je peux signaler, on va dire une appréciation favorable des étudiants des services de scolarité. Cela est intéressant à mettre en lumière. Globalement, les étudiants trouvent que les scolarités dans nos composantes fournissent des informations de qualité, que l'accueil des étudiants est satisfaisant. Il y a aussi, on va dire, une satisfaction globale relative aux enseignants, à leur disponibilité et à la qualité des enseignements. Notamment, des choses intéressantes sont relatives, par exemple, au fait que les étudiants souhaitent intégrer un M2 dans l'établissement. Le taux est de 82 % des étudiants de M1 qui disent : « Moi, je veux continuer mon parcours et le terminer à l'université de Bourgogne ». C'est donc un taux assez intéressant.

Je dirais que sur les points d'amélioration qu'on peut signaler, ces points d'amélioration concernent notamment les cours en ligne. Les étudiants globalement disent ne pas disposer de cours en ligne. Il y a un taux de 55 % de réponses d'étudiants disant ne pas pouvoir disposer de cours en ligne. Cela est un axe d'amélioration. On en a discuté via l'ENT, via la pédagogie numérique, etc. Cela est, bien sûr, un sujet très important, un sujet d'actualité.

Et aussi, bon nombre d'étudiants pointent le manque d'information sur les possibilités de séjours à l'étranger. Donc là, peut-être un élément à relativiser parce qu'on est déjà en M1 et beaucoup ont déjà fait leur mobilité en licence, mais quand même cela peut être intéressant. Il y a des parcours de mobilité au niveau du Master qui sont peut-être à promouvoir davantage.

Voilà les deux points, les deux axes d'amélioration que je mettrais en exergue concernant le numérique et concernant l'international mais, sans doute, il y a encore plein d'autres choses à dire sur cette enquête. N'hésitez pas à rebondir ou à évoquer d'autres points.

**Mme Gerrer.**- Si vous n'avez pas de commentaire à faire, je vous propose pour le bilan de M1, bien sûr, c'est une information mais, par contre, de voter sur les procédures d'évaluation pour le M2 qui vont être mises en place à la rentrée... enfin, maintenant. Qui sont déjà en cours, d'ailleurs. Excusez-moi.

Est-ce que vous avez des commentaires ?

Qui est contre ?

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

**Unanimité (23 pour)**

## **- Diplôme d'université : création d'un DU Odontologie légale, expertise odontologique**

**M. Wegmann.**- Le point suivant concerne une demande de création d'un DU, le DU Odontologie légale, expertise odontologique.

Ce projet de DU avait été présenté en séance par le Professeur Huet et n'avait pas posé de problème puisque le CEVU avait émis un avis favorable à l'unanimité.

Peut-être deux mots. C'est un DU assez original puisqu'il en existe seulement trois en France et que même si Dijon ne compte pas de faculté d'odontologie, ce DU serait sans doute très attractif. 12 participants au maximum pourraient être accueillis pour 116 heures de formation, et des frais d'inscription de 1 500 €, ce DU s'adressant à des professionnels.

**Mme Gerrer.**- Des commentaires ? Je vous propose de voter donc sur ce DU.

Qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Merci.

**Unanimité (23 pour)**

## **- Fiches filières – Rentrée 2013**

**M. Wegmann.**- Le point suivant concerne les modifications de fiches filières. Ces demandes de modification n'ont pas posé de problème particulier en CEVU qui a émis un avis favorable à l'unanimité. Vous avez reçu la liste de ces demandes de modification. Donc n'hésitez pas à me questionner si vous avez un point qui vous interpelle.

**Mme Gerrer.**- Et s'il n'y a pas de point qui vous interpelle, je vous propose de voter.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

**Unanimité (23 pour)**

## **- Offre de formation – Rentrée 2014**

**M. Wegmann.**- Ensuite, nous avons un point qui concerne l'offre de formation à la rentrée prochaine puisque la CP puis le CEVU s'étaient saisis d'une demande de création d'une mention de Master Musique-Musicologie. Le CEVU a émis un avis favorable à l'unanimité pour cette demande de création.

Alors, je peux vous en dire deux mots. Cette demande avait été présentée par Philippe Lalitte, Directeur du département de musicologie de l'uB, qui avait rappelé la situation actuelle, à savoir que pour l'instant, l'uB ne comporte pas de mention Musique-Musicologie. Or, je rappelle que, dans le cadre de la réforme des nomenclatures, il est prévu la possibilité d'avoir une mention Musique-Musicologie. Il serait prévu d'avoir cette mention, la possibilité d'avoir cette mention au niveau

Master. Donc il a été rappelé tout l'intérêt que pourrait avoir cette mention en termes d'attractivité et, notamment, pour conserver nos étudiants de licence.

Cette mention comporterait deux parcours, Recherche Musicologie de la création de la performance professionnelle, Création et Interprétation. Je ne vous rappelle pas toutes les UE de cette proposition de mention. Juste pour vous dire que plusieurs enseignements seront mutualisés avec d'autres Masters déjà existants et qu'au final, le surcoût de la mention avoisinerait 62,5 heures CM qui ont été détaillées.

Je précise aussi que le projet a, bien sûr, été présenté en conseil d'UFR Sciences Humaines, le 3 octobre. Que l'avis du conseil d'UFR a été favorable à l'unanimité, le conseil indiquant que le surcoût serait pris en charge en interne par la composante.

Voilà un résumé très synthétique pour ce projet de mention. Si vous avez des questions, je pourrai y répondre.

**Mme Gerrer.**- Je vous propose de passer au vote sur l'offre de formation pour la rentrée 2014.

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Merci.

**Unanimité (23 pour)**

**M. Wegmann.**- Avant de terminer l'ordre du jour qui nécessite des points de vote, peut-être juste un point d'information sur des éléments qui avaient été abordés soit en commission de la pédagogie ou en CEVU.

D'abord, sur l'évolution du cadre réglementaire concernant les licences et les masters. Je pense que vous êtes un peu au courant mais juste pour vous dire deux mots sur les licences, vous savez que nous allons entrer dans une phase d'accréditation et non plus d'habilitation sur la base d'une nomenclature prédéfinie par le ministère, suite à de nombreux échanges dans le cadre de groupes de travail. Cette nomenclature pour les licences entrera en vigueur à la rentrée 2014, ce qui est assez rapide et ce qui nécessite, pour nous, un travail d'ajustement.

Alors, le travail est plus facile pour les licences généralistes que pour les masters et que pour les licences pro. Quelques soucis ont été décelés et sont en cours de résolution, notamment pour Musique-Musicologie, pour la licence SLIC et pour deux ou trois autres points problématiques. Sachant que le processus est assez rapide puisque, pour les licences, nous avons le pré-APB (Application Post-Bac) qui nécessite d'être en ordre de bataille pour début décembre afin que les étudiants, les bacheliers, les futurs étudiants soient informés de notre offre au niveau licence.

Voilà le point qu'on avait traité de manière approfondie en CP et en CEVU.

Nous avons eu aussi le privilège d'avoir une information toute fraîche en CP, relative au projet France Université Numérique, et Déborah Arnold, Directrice adjointe de la Passerelle, était venue présenter ce projet en compagnie de William Perez, ingénieur en pédagogie numérique, qui vient juste d'être recruté à l'université de Bourgogne. Ce point d'information avait consisté en la présentation de la conférence de presse qui avait eu lieu la veille, le 2 octobre, donnée par Geneviève Fioraso, qui avait présenté l'agenda numérique pour l'enseignement supérieur pour les cinq ans à venir, avec des actions, des projets, des actions emblématiques. D'où tout l'intérêt pour une université comme la nôtre de s'inscrire

dans ce schéma. Cela fait notamment écho aux éléments que j'avais indiqués dans le cadre du questionnaire.

On a donc beaucoup de choses à faire dans le domaine du numérique. Il y aura des moyens qui seront alloués pour les projets numériques mais il faut attendre un petit peu que le travail avance côté du ministère pour connaître comment nous pourrions nous inscrire dans les différents projets dans le cadre de France Université Numérique.

Vous souhaitez des précisions soit sur les nomenclatures soit sur le projet France Université Numérique ?

**Le Président.**- Donc s'il n'y en a pas, merci beaucoup, Grégory.

**Mme Gerrer.**- il faut encore voter le calendrier.

#### **4. Calendrier universitaire 2013-2014 (ajustements)**

**M. Wegmann.**- Tout dernier point, mais alors là, c'est vraiment *a priori* pour information puisque le CEVU avait émis un vote favorable sur des ajustements relatifs au calendrier universitaire 2013-2014. Donc c'est vraiment des ajustements concernant, par exemple, notamment les MEEF. Là aussi, si vous avez des questions sur le calendrier. Ce n'est pas le calendrier global, ce ne sont vraiment que les ajustements.

**Mme Gerrer.**- Je crois qu'il faut voter quand même sur ces ajustements.  
Donc qui s'oppose ?  
Qui s'abstient ?  
Merci.

**Unanimité (23 pour)**

Merci, Grégory.

**M. Wegmann.**- Merci beaucoup.

#### **VIII) Rapport des travaux du CS du 16 octobre 2013 exerçant les compétences de la Commission de la recherche**

**Le Président.**- On va passer maintenant au rapport des travaux du conseil scientifique et, en réalité, les choses vont aller relativement vite. On avait listé trois points à l'ordre du jour.

Le point qui est relatif aux demandes de financement et déposées au titre du FEDER n'est pas à aborder puisqu'on n'a pas de nouvelle demande de financement au titre du FEDER. En tout cas, on n'a pas examiné en conseil scientifique de nouvelle demande.

## **1. Validation des procédures relatives aux inscriptions/soutenances mises en place au sein des Ecoles Doctorales et du Bureau des Etudes-Doctorales**

**Le Président.-** Le premier point, qui est un point qui est relatif à un ensemble de procédures au sein des Ecoles Doctorales et en termes de soutenance d'HDR est un point qu'on a décidé de ne pas soumettre au vote du dernier conseil scientifique parce que les questions qui étaient posées étaient des véritables questions de fond. On a donc entamé le débat à l'occasion du dernier conseil scientifique et on a fait, comme on a l'habitude de le faire, sur un certain nombre de questions qui appellent des interrogations de fond, on a lancé le débat. On laisse chacun réfléchir dans l'entre-deux-conseils scientifiques et on délibèrera au prochain conseil scientifique. Ce n'est donc qu'après, que ce point sera soumis au vote du conseil d'administration.

## **2. Mode de financement des enseignants-chercheurs de l'université de Bourgogne rattachés à des unités de recherche de l'université de Franche-Comté**

**Le Président.-** Ce qui fait qu'il ne me reste qu'un seul point dans les travaux du CS à vous soumettre aujourd'hui qui est la question qui est relative au financement des enseignants-chercheurs de l'université de Bourgogne qui se sont, pour cette vague contractuelle, rattachés à des laboratoires de l'université de Franche-Comté.

Vous vous souvenez qu'en pratique, la situation est une situation qui était nouvelle et qu'au moment de l'articulation des deux contrats, et par crainte que ces collègues ne se retrouvent sans financement, on avait provisionné à notre budget une masse financière qui permet de financer les travaux de ces collègues parce qu'on n'était pas certain que l'université de Franche-Comté allait le faire.

Il se trouve que sur la première année du contrat, on a constaté que les deux universités avaient correctement provisionné un budget de fonctionnement et que certains de ces collègues avaient donc reçu deux fois une dotation de fonctionnement et donc au dernier conseil scientifique conjoint des deux universités qui a eu lieu en mai dernier, on a mis cette question à l'ordre du jour et donc la délibération conjointe des deux conseils scientifiques, de l'uB et de l'UFC, avait décidé qu'à partir du budget 2014, les collègues de l'uB qui sont inscrits au profit d'une équipe de l'UFC seraient financés pour leurs recherches par l'UFC, par le laboratoire de l'UFC, et que, réciproquement, les collègues de l'université de Franche-Comté qui étaient inscrits au profit d'une équipe de recherche de l'uB seraient financés pour leurs recherches par l'université de Bourgogne, ce qui est bien logique et bien normal.

L'année 2013 a encore été une année un petit peu intermédiaire puisqu'en fait, on n'a pris la décision qu'en cours d'année 2013.

Cette décision a été soumise au vote formel du conseil scientifique la semaine dernière, qui a confirmé le fait qu'à partir de 2014, nous ne finançons plus la recherche des enseignants chercheurs de l'uB qui se sont rattachés à une équipe de l'UFC, ce qui est bien logique.

Je vous soumetts donc maintenant de façon formelle l'approbation de cette décision : à partir de 2014, nous ne finançons plus les quelques collègues dont l'activité de recherche est associée à une équipe de l'UFC.

Louis.

**M. de Mesnard.-** Louis de Mesnard. Juste une question. Qu'en est-il des laboratoires qui sont communs uB-UFC comme le THEMA ou le LEG qui a une antenne à Besançon, un futur créneau ?

**Le Président.-** Je ne sais pas, mais Emmanuel va pouvoir répondre probablement à cette question puisqu'il est là.

**M. Ranc.-** Je ne suis pas sûr de pouvoir apporter tous les éléments de réponse.

S'agissant de THEMA qui est un laboratoire qui a trois tutelles, le CNRS, l'université de Bourgogne, l'université de Franche-Comté, il est doté, j'imagine, par l'université de Franche-Comté et, c'est sûr, par l'université de Bourgogne pour sa partie dijonnaise.

S'agissant maintenant, pour l'heure, du LEG, je n'ai pas d'élément. *A priori* d'après nos informations, l'UFC doterait l'antenne du LEG à Besançon même si elle n'est pas tutelle, formellement parlant, du labo.

**M. de Mesnard.-** Dans la pratique, je signe des feuilles de dépenses pour les Bisontins. Il y a quelque chose qui n'est pas très clair.

**Le Président.-** Ça, c'est quelque chose qu'il faut que l'on revoie avec nos collègues de l'université de Franche-Comté.

**M. Ranc.-** C'est pour cela que j'avais pris la précaution de dire « d'après nos informations dont on dispose ».

**Le Président.-** D'accord. Bon, il faut qu'on clarifie cela. En tout cas, la question qui est posée aujourd'hui n'est pas celle des labos qui sont partagés sur les deux universités, c'est vraiment celle des collègues qui ne se sont pas associés à des labos de l'uB, qui sont peu nombreux d'ailleurs, il y a 6 ou 7 personnes...

**Mme Mathieu.-** Huit.

**Le Président.-** Huit personnes, voilà. Je vous demande donc d'approuver le fait qu'on ne les finance plus. A partir du budget 2014, ils seront financés par l'université à laquelle ils sont rattachés, ce qui est bien normal.

Est-ce qu'il y a des oppositions ou des abstentions à cette proposition ?  
Très bien. Je vous remercie.

**Unanimité (23 pour)**

## **IX) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats**

**Le Président.-** Et puis il nous reste à voir... On a été finalement assez vite aujourd'hui. Il nous reste à approuver un certain nombre de comptes rendus, de conventions et de contrats.

Je vais laisser la parole à Marie-Geneviève.

## **1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne**

**Mme Gerrer.-** Comme d'habitude, je vous demande d'approuver les conventions et contrats qui emportent versement de subvention ou qui engagent l'université de Bourgogne. Vous avez la liste dans les documents qui vous ont été adressés.

Qui s'abstient ?

Qui s'oppose ?

Merci.

**Unanimité (23 pour)**

## **2. Compte rendu des conventions hors subvention**

**Mme Gerrer.-** Et juste, vous avez la liste également des conventions hors subvention mais, là, c'est seulement un compte rendu.

**Le Président.-** Merci, Marie-Geneviève.

## **X) Questions diverses**

**Le Président.-** Alors, est-ce que, les uns ou les autres, vous avez des questions diverses à nous soumettre aujourd'hui ? Pas de questions diverses.

Il me reste à vous remercier tous. Je crois qu'on a eu aujourd'hui des débats qui étaient à la fois sérieux et approfondis mais qui ont été très sereins et très apaisés. C'est donc un vrai plaisir d'animer le conseil d'administration dans ces conditions. Merci à tous et on se retrouve pour le prochain CA au mois de novembre.

-:-:-:-:-

*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 44)*

Le Président

Alain BONNIN

## 1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

**Mme Gerrer.-** Comme d'habitude, je vous demande d'approuver les conventions et contrats qui emportent versement de subvention ou qui engagent l'université de Bourgogne. Vous avez la liste dans les documents qui vous ont été adressés.

Qui s'abstient ?

Qui s'oppose ?

Merci.

**Unanimité (23 pour)**

## 2. Compte rendu des conventions hors subvention

**Mme Gerrer.-** Et juste, vous avez la liste également des conventions hors subvention mais, là, c'est seulement un compte rendu.

**Le Président.-** Merci, Marie-Geneviève.

## X) Questions diverses

**Le Président.-** Alors, est-ce que, les uns ou les autres, vous avez des questions diverses à nous soumettre aujourd'hui ? Pas de questions diverses.

Il me reste à vous remercier tous. Je crois qu'on a eu aujourd'hui des débats qui étaient à la fois sérieux et approfondis mais qui ont été très sereins et très apaisés. C'est donc un vrai plaisir d'animer le conseil d'administration dans ces conditions. Merci à tous et on se retrouve pour le prochain CA au mois de novembre.

-:-:-:-:-

*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 44)*

Le Président

Alain BONNIN